

Saint Bonnet le Courreau





Informations Mairie

Jours et Horaires d'ouverture

Mardi, Jeudi et Vendredi 9h15 à 14h15 Tél: 04 77 76 81 87

mail du secrétariat : stbc.s@orange.fr

Liens site internet:

http://www.saint-bonnet-le-courreau.fr/

TARIFS des Concessions au cimetière

Columbarium délibération du 24/11/2011

15 ans400€ 30 ans700€

Concessions délibération du 04/12/2009

Concessions 15 ans 30€ le M² Concessions 30 ans55€ le M² Concessions 50 ans90€ le M²

TARIFS de la Salle des Fêtes pour 2024 Délibération du 24 mai 2023

PARTICULIERS

Personnes domiciliées Hors Commune Sur la Commune

Grande salle		
150 assis - 300 debouts	200,00 €	260,00 €
Grande salle + Cuisine	350,00 €	470,00 €
Supplément petite salle	50,00 €	50,00 €
Petite salle (40 pers.)	80,00 €	100,00€
Apéritif mariage Grande salle + cuisine	250,00 €	310,00 €
Apéritif mariage Supplément petite salle	50,00 €	50,00 €
Assemblée Générale Petite ou Grande salle	70.00 €	70.00 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

1ère location gratuite

Même tarif que pour les particuliers (hors forfait) Grande salle + Petite salle + WC du bas BAL

350,00 € Grande salle + Petite salle + WC du bas THÉÂTRE 350.00 € Grande salle Tarif annuel 150,00 € Tarif annuel 100,00€ Petite salle Caution grande salle 500.00€ Caution ménage cuisine 80,00 €

Stop aux dépôts sauvages!

En constante augmentation, le dépôt sauvage est un acte d'incivisme répréhensible par le Code Pénal. Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art.L.541-2 du code de l'environnement).

Déposer, abandonner, jeter ou déverser, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, sur la voie publique est interdit.

> Cette pratique est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

Nous sommes tous concernés et avons tous à y gagner. Soyons civiques et responsables!

Nouveaux arrivants

Vous êtes arrivés sur la commune récemment, que vous soyez locataires ou propriétaires, merci de vous faire connaître en mairie ou téléphoner au 04 77 76 81 87.

RECHERCHE

La commune recherche un correspondant local de presse pour Le Progrès. Un peu de temps et un simple appareil photo ou smartphone suffisent.

> Pour joindre la rédaction, merci d'appeler le 04 77 58 02 01.

INCIVILITÉS

Vivre ensemble

Merci à chacun de bien rentrer ses poubelles dès que possible après le ramassage.

Merci aux propriétaires canins de ramasser les déiections.

> Avis aux propriétaires de logements locatifs

Le conseil municipal demande à tous les propriétaires de logements locatifs d'avertir la mairie lors d'arrivée et de départ de locataires.



France services



BOEN-SUR-LIGNON

Besoin d'aide pour vos démarches administratives du quotidien?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, de nombreuses communes de l'Agglomération mettent à votre disposition un service en ligne, sécurisé et gratuit pour réaliser et déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme, via le site :

https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier.

Comment ça marche?

- 1.Je prépare mon dossier
- 2. Je crée mon compte sur le guichet unique
- 3.Je dépose mon dossier sur mon espace personnel 4.Je suis l'état d'avancement de mon dossier sur mon espace personnel et j'échange avec ma commune via le guichet unique sur toutes les étapes liées à l'instruction de mon dossier.

RECENSEMENT

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille



PROCHAINE ÉLECTIONS

9 juin 2024 : Européennes

Date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter lors de ces élections : 26 avril 2024

Pour s'inscrire, vous devez fournir :

- Un titre d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Complété le formulaire : cerfa_12669-02

Vous pouvez déposer votre inscription en ligne sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396, ou bien en Mairie.

Eléments sur les travaux forestiers et les déclarations de chantier :

La déclaration de chantier n'est pas obligatoire dans tous les cas (obligatoire pour les chantiers de plus de 100m³ en manuel et 500m³ en mécanisé), mais nous invitons les professionnels à la faire à chaque chantier, à minima auprès des communes pour informer de l'utilisation des voieries et pour créer un climat de confiance entre professionnels et collectivités.

Informations pratiques

Quel document	Où s'adresser	Quels documents	Observations
Reconnaissance avant naissance	Mairie du domicile	Pièce d'identité	A faire avant la naissance
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance		
Acte de mariage	Mairie du lieu de mariage		
Acte de décès	Mairie du lieu de décès		
PACS / Mariage	Mairie de domicile		Prendre contact avec la mairie :
Livret de famille et duplicata	Mairie du lieu de mariage ou mairie du lieu de naissance du premier enfant		
Insciption liste electorale	Mairie de domicile	Pièce d'identité et justificatif de domicile	
Carte nationale d'identité	Mairie de Montbrison, Boën- sur-Lignon ou Noirétable		La carte nationale d'identité est valable 15 ans
Passeport	Mairie de Montbrison, Boën- sur-Lignon ou Noirétable		
Recensement national	Mairie du domicile	Pièce d'identité et livret de famille	A faire à l'age de 16 ans, au plus tard dans les 3 mois suivant la date d'anniversaire

Informations diverses



NOUVEAU

UN CABINET DE SOPHROLOGIE

ouvre ses portes à compter du 02.01.2024 à la Maison de Santé, 267 impasse Sainte Marie.

En quoi consiste la Sophrologie?

C'est une méthode d'aide qui agit sur le corps et l'esprit. Cette technique allie des exercices doux de contractions, relâchements musculaires et respiration, ce qui permet de prendre conscience de son corps et de se recentrer sur ces propres ressentis, mais également de la visualisation positive afin de travailler sur

Quelle que soit votre condition physique, tous les exercices s'adaptent à vous!

Ces différents types d'exercices, permettent des prises de conscience successives, ils amènent à la connaissance de soi, de son propre potentiel, de son environnement et à son développement personnel. La sophrologie peut vous aider dans différents domaines :

- Gestion des émotions Confiance en soi
- Gestion du stress Crise d'angoisse Burn out
- Problèmes de peau psoriasis eczéma
- Problématiques liées au sommeil
- Accompagnement dans le deuil, la séparation
- Accompagnement en préparation mentale pour : accompagnement à l'accouchement, aux examens, permis de conduire, une performance sportive, représentations orales
- Accompagnement dans la gestion d'une phobie, d'une pulsion
- Accompagnement à votre traitement médical : cancer, fibromyalgie. La sophrologie vient en accompagnement de vos traitements médicaux et ne se substitue en aucun cas à eux.

Cette méthode peut vous aider à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez enfant, adulte. C'est une thérapie brève, le but est de vous transmettre une boîte à outils pour que vous deveniez autonome. Elle peut s'exercer en individuel ou en groupe. En individuel, nous travaillerons avec un protocole personnalisé, selon les échanges que nous aurons eus, tout sera adapté à vous.

Au-delà d'une problématique particulière, vous pouvez également juste prendre un moment de détente pour vous, juste une petite bulle de calme...un moment pour soi!

Vous pouvez me retrouver en prenant rendez-vous, le mardi et le jeudi après-midi en cabinet à St-Bonnetle-Courreau (au même cabinet que Mme Garnier, l'ostéopathe). Si vous ne pouvez pas vous déplacer, je me rends également à votre domicile, alors n'hésitez pas à me contacter pour que nous échangions.

D'autres part, des cours collectifs de sophrologie vous sont également proposés le mardi soir à 19h00 à St Bonnet le Courreau. Ils dureront une heure. Je vous invite à me rejoindre le 09/01/2024 pour une séance de découverte de la sophrologie à la salle polyvalente à 19h00

découverte de la soprioriegle à la suite pouveriere à soité.

Différentes thématiques seront abordées pendant l'année, et vous pourrez pratiquer sur des périodes données (d'environ 5 à 6 semaines selon les thématiques) sans vous engager sur une année complète. Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à prendre contact!

2024 approchant à grands pas, il est temps pour moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année, q celle-ci vous apporte petites et grandes joies, à vous ainsi qu'à vos proches!

Laëtitia MASSACRIER

06 67 87 25 18 / laetitia.massacrier@hotmail.com / lmlasophrologie.com



en temps réel sur mon smartphone

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION

Sur AppStor

de ma commune
A DESTINATION DES CITOYENS

Guide du citoyen

Sur **App Gallery**

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE



pour vous abonner à l'actualité de la commune



GRATUITE AVANTAGES!

Hypnose

Olivier Marcoux Praticien en PNL et hypnose ericksonienne

Maitre praticien en hypnose SAJECE

Adresse: 30 route de Fraisse 42 940 Saint Bonnet-le-Courreau (Porte se trouvant du côté gauche de la mairie, après l'escalier de la bibliothèque)

Séance d'une heure uniquement sur rendez-vous au 06 89 69 32 55.

J'accompagne les adultes et les enfants à libérer leurs émotions, à retrouver la confiance en soi.

Dans la majorité des situations une seule séance suffit, que ce soit pour des addictions (tabac, alcool ...) ou pour la gestion de la douleur physique et/ou émotionnelle.

«La porte du changement ne peut s'ouvrir que de l'intérieur. »

Jacques Salomé

Lotissement

Pour rappel il reste des parcelles viabilisées disponibles sur le lotissement au prix de 60€/m².



ILLIWAP



SAINT-BONNET-LE-COURREA

RECEVE7 LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

Restez informé en temps réel



SANSINSCRIPTION

SANS PUBLICITÉ Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Informations diverses



Que de nouveautés à la maison de santé des Ollagnes en 2023

Nombreux sont les professionnels qui ont rejoint la MSP ou qui ont évolué au sein de leurs compétences.

Julie Delacour, médecin est venue étayer l'équipe médicale avec le Docteur Joseph Maurin à St Bonnet et les Docteurs Audrey Marcoux et Fanny Rodriguez qui consultent à Malleray.

Adeline Montet, secrétaire médicale, après un an de formation, est maintenant assistante médicale. Elle aide les médecins dans leur quotidien en plus du secrétariat, elle assure la gestion de la facturation, la réalisation d'actes médicaux à la demande des médecins, le suivi des campagnes de dépistages, la coordination entre les professionnels au sein de la maison de santé et bien plus encore. Adeline est présente en alternance sur les sites de St Bonnet et de Malleray.

Voici les nouveaux horaires du secrétariat :

Les lundis, mardis et jeudis
de 8h à 12h et de 14h à 18h
Les mercredis de 8h à 10h et les vendredis
de 8h à 12h et de 14h à 16h
En dehors de ses horaires,
une astreinte téléphonique est disponible
pour toute urgence de 8h à 20h
du lundi au vendredi
et le samedi de 8h à 12h.
Numéro unique pour le cabinet médical :
04 69 34 82 50 ou sur internet via Maiia.

Karine Joubert kinésithérapeute : « Depuis le mois d'octobre, c'est avec beaucoup de bonheur que je viens jusque chez vous pour des séances de massage ou de rééducation à domicile. J'ai travaillé pendant 25 ans en cabinet à Montbrison et je souhaite vraiment renouer avec le côté humain de mon travail. De plus, j'intègre une belle équipe pluridisciplinaire et c'est une motivation supplémentaire. Vous pouvez me contacter au **06 70 79 73 71**. Au plaisir de vous rencontrer. »

Louis Clemenson kinésithérapeute : « Je suis heureux de ré ouvrir le cabinet de kinésithérapie à St Bonnet dans ce joli village du Forez avec une vue sublime. Vous pourrez me retrouver à partir du 22 janvier pour des séances au cabinet ou à domicile. Prise de rendez-vous à partir de début janvier.

Vous pouvez me contacter au 06 16 28 91 54. »

Anne-Laure Perreton. diététiciennenutritionniste, pourra vous accompagner à retrouver votre équilibre alimentaire, en fonction de vos besoins nutritionnels mais aussi et surtout en respectant votre rythme de vie, vos envies et vos habitudes. Vous pourrez définir ensemble vos objectifs personnalisés pour un changement durable. Elle pourra répondre à vos questions concernant votre alimentation thérapeutique (diabète, cholestérol, dénutrition...) ou vos intolérances alimentaires ou encore dans le cadre de la prévention de l'obésité chez l'enfant... Anne-Laure donne des consultations à Malleray. Vous pouvez la contacter par téléphone au 06 88 97 96 33.

Justine Fremaux, une des infirmière libérale est formée comme infirmière ASALEE; c'est une infirmière qui agit en collaboration avec les médecins et qui permet d'offrir aux patients, grâce à l'éducation thérapeutique: un suivi et une écoute approfondie car elle a plus de temps ainsi qu'un développement de leur autonomie dans la vie quotidienne au travers de leurs pathologies (diabète, hypertension artérielle, risque cardio vasculaire, tabac, surpoids, mémoire...). Justine rencontre les patients à Malleray ou même à domicile (si déplacement impossible).

Vous pouvez la contactez au **07 44 79 81 87**. Ces consultations sont prises en charge sans avance de frais.

Marilyne Brunon Doyat, infirmière assure les remplacements au sein de l'équipe infirmière composée de Lydie Barthélémy, Nicole Sana, Aline Blanchon, Virginie Fougerouse et Justine Fremaux.

Vous pouvez les joindre au 04 77 58 49 16.

L'ensemble de l'équipe de la Maison de Santé vous souhaite une belle année 2024.

Informations diverses

Un nouveau bar restaurant sur la commune

Voilà maintenant **2 mois** que des travaux dans l'ancien bar restaurant **"Le Bellevue"** ont débutés!

Le projet, mené par la commune, est un nouvel établissement en mesure d'accueillir trois types d'activités : un restaurant, un bar/café ainsi qu'une épicerie.

Malgré la dynamique de la commune, cela va faire bientôt 10 ans qu'il n'y a plus de restaurant au cœur du village.

Un service de proximité nous est pourtant indispensable pour maintenir en activité le centre-bourg.

Un bon nombre d'acteurs touristiques œuvrant sur la commune ont souligné la nécessité d'un tel service!

"C'est dommage de renvoyer les clients en plaine lorsqu'ils sont sur le territoire et qu'ils souhaitent se restaurer".

Inutile de souligner également l'importance d'un bar/café et d'une épicerie dans le village.

Dans nos territoires, ce genre de lieu est souvent le principal espace dans lequel il est possible de se retrouver et de passer un moment convivial.

L'équipe municipale a entrepris des travaux de réaménagement dans l'ancien hôtel restaurant. Sa disposition est stratégique puisqu'elle donne directement sur la place du village.

Il n'y aura donc aucun problème pour stationner et la proximité avec le marché et l'église crée un flux intéressant.

Ce dernier fait 450 mètres carrés et nécessite des travaux conséquents.

D'autant plus que l'équipe municipale souhaite aménager et adapter le bâtiment au mieux de sorte à ce qu'il soit viable pour une activité sur le long terme.

Le projet en détail :

- Une salle de restaurant qui se décompose en deux niveaux, le rez-de-chaussée faisant 64m² ainsi qu'une mezzanine d'environ 25m². Cet espace a été calculé de sorte à pouvoir disposer 50 à 60 couverts.

- Un espace bar/café
- Une terrasse extérieure
- Une cuisine de 33m²
- Une épicerie de 21m²
- Un appartement T5 aux étages supérieurs

La commune prend en charge la quasi-totalité des travaux, seule la partie conception et aménagement du bloc cuisine et le mobilier du restaurant seront à prévoir par le futur gérant.





Un bâtiment communal... Qui restera communal! L'objectif est de pouvoir mettre à disposition un local aménagé à un gérant privé en échange d'une location mensuelle.

A noter que celui aura également la priorité sur la location de l'appartement T5 à l'étage supérieur. Cette solution paraît la plus cohérente pour faciliter l'accès à un porteur de projet sur le territoire et rendre possible son implantation sur Saint-Bonnet-le-Courreau.

Le principal enjeu d'aujourd'hui est de trouver un profil intéressé et motivé pour prendre la gérance du bâtiment avec les compétences nécessaires pour gérer ce commerce dans la durée.

La fin des travaux est prévue pour Juin 2024. La commune cherche donc activement le futur gérant du bâtiment.

En fonction de la date à laquelle il rejoint le projet, il pourra orienter les travaux de sorte à ce que le bâtiment lui corresponde.

Nous comptons sur vous pour faire fonctionner votre réseau et relayer l'information!



Accès au site web du projet Accès au dossier de presse pour plus d'informations

Le mot du maire

Le début d'une nouvelle année est toujours un moment singulier où se mêlent moments festifs et conviviaux avec de bonnes résolutions et des perspectives ambitieuses qu'il faut savoir garder réalistes.

Il en est de même pour l'équipe municipale qui aura le plaisir de vous accueillir dimanche 21 janvier à 11 heures à la salle polyvalente.

Grâce à une gestion rigoureuse et une volonté de tous les instants nous arrivons à maintenir un niveau d'investissement public important que vous retrouverez dans ce bulletin d'information.

En France et en Europe nous croulons sous un trop-plein de textes réglementaires contraignants inadaptés à nos régions alors qu'il serait plus productif de laisser davantage de responsabilités et de pouvoirs de décision aux élus locaux qui eux connaissent bien leur territoire.

Comme vous pouvez le lire la maison de santé Les Ollagnes continue son développement. Pour l'accompagner nous avons décidé de racheter un appartement contigu au local des médecins. Après un périple administratif de presque un an, nous pouvons enfin lancer le programme. Bravo et merci à tous les acteurs de ce dossier. L'attractivité de notre centre bourg demeure une priorité. J'ose espérer que la réalisation d'un multi-service avec restauration commencée cette automne aura la même réussite que le pôle médical. Toujours à la recherche d'un porteur de projet motivé, la commune lance un programme de communication.

Encore une fois les activités de nos associations ont attiré les foules! Ce n'est pas un hasard, c'est l'implication de tous les bénévoles qui font que nos associations portent des projets au service de tous, enfants et adultes. Une fois de plus qu'ils en soient remercié.

Avec le conseil municipal et les agents communaux, je vous souhaite une belle année 2024 dans le calme de notre campagne. Ayons une pensée pour tous ceux qui subissent les guerres et les agressions.

"La nature fait les hommes semblables, la vie les rend différents"

Confucius.

Votre maire Joël Epinat

Le relais de la poste se retrouve au salon de coiffure



Depuis le 6 juillet le salon de coiffure "HAIR DE RIEN" a repris le SERVICE POSTE en plus de son activité principale la coiffure.

Vous pouvez acheter des timbres des envloppes prêt-à-poster, des emballages pour vos colis; affranchir et déposer vos lettres et colis N'oublier pas de vous munir de votre avis de passage et de votre pièce d'identité.

Si c est pour un proche, présenter également sa pièce d'identité et la procuration signée , située au verso de l'avis de passages. Départ du courrier le mardi, mercredi, jeudi, vendredi

et samedi à 10 HEURES



Pour plus d informations vous pouvez aller sur le site laposte.fr

HORAIRES DU
RELAIS POSTE
MARDI,MERCREDI,
JEUDI,VENDREDI
9H00/18H00
SAMEDI
9H00/12H00
LES HORAIRES PEUVENT
VARIER SUIVANT LES
IMPREVUS

Séance du 18 janvier 2023

<u>Présents</u>: Joël EPINAT; Maire, Raphaël MOULIN; 1er Adjoint, Rémi RIZAND; 2ème Adjoint, Véronique MONTAILLARD; 3ème Adjointe, Jean-Luc BEAL; 4ème Adjoint, David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGE-ROUSE, Janine MAISON, Sylvain MATHEVON, André MASSACRIER, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI.

Absent excusé : Joseph MAURIN Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2022.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 22 décembre 2022, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles H 1063 et H 609 situées 41 route de la Fourme.

Le Conseil municipal décide de ne pas de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant cette demande.

Suppression du reversement de la Taxe d'aménagement

La commune, lors de sa séance du 16 novembre 2022 et par délibération DE_2022_041, a approuvé les modalités de reversement de la taxe d'aménagement à Loire Forez agglomération.

Or, la loi de finances rectificative pour 2022 du 1er décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire de ce reversement de taxe d'aménagement. L'article 15 de cette loi (n°2022-1499) précise ainsi que les délibérations prévoyant un partage de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2022 et des années suivantes « demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi ».

Ainsi la loi ayant été signée et promulguée le 1er décembre 2022, le délai court à partir de cette date, jusqu'au 31 janvier 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de rapporter la délibération du 16 novembre 2022 (DE_2022_041), relative à l'approbation de la convention de reversement de taxe d'aménagement à Loire Forez agglomération.

Délibération 2023_01

Renouvellement de la convention Copernic avec Loire Forez agglomération

La bibliothèque fait partie du réseau des médiathèques-ludothèques Loire Forez. La convention, qui lit la commune à Loire Forez agglomération, relative au fonctionnement de la bibliothèque au sein du réseau Copernic est arrivée à échéance. C'est pourquoi, il est nécessaire de la renouveler.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), Conseil Municipal :

- APPOUVE la convention entre Loire Forez agglomération et la commune pour l'intégration au réseau intercommunal

des médiathèques et bibliothèques Copernic.

Délibération 2023 02

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Les dépenses d'investissement ne peuvent être payées que lorsque le budget prochain sera voté, d'ici fin mars. Le conseil doit donc délibérer pour autoriser le maire à payer les factures à hauteur de 25% des dépenses prévues en investissement au budget 2022 soit 72 127€ (25% de 288 508€).

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE d'instituer le compte épargne temps au sein de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau.

Délibération 2023_03

<u>Désignation des référents communaux pour l'élaboration du PLUi sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération</u>

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi des 87 communes de Loire Forez agglomération, il convient de nommer 2 référents de la commune pour suivre le projet.

Ils auront comme missions:

- Assurer le partage de l'information avec le Conseil municipal
- Transmettre à Loire Forez agglomération les observations du Conseil municipal
- Suivre les instances de travail

Le Conseil municipal décide de nommer André MASSACRIER et Raphaël MOULIN comme référents.

<u>Demande de subvention du RSCM</u> (<u>Réseau Scolaire des Communes de Montagnes</u>)

L'association RSCM, regroupe les écoles de Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Malleray, Châtelneuf et Roche, et a pour objectif d'élaborer des projets entre les écoles pour partager des moments communs autour de l'art, du sport ...

La convention d'origine prévoyait une participation de chaque commune à hauteur de 100,00€ par classe. Lors de l'ouverture de la troisième classe (année scolaire 2018-2019) le montant de la subvention n'a pas été rehaussée. Ainsi, l'association sollicite la commune afin de verser une aide financière à hauteur de 100,00€ par classe soit un total de 300,00€ par ans.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de subventionner l'association du RSCM à hauteur de 300,00 \in par ans.

Délibération 2023_04

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 15 février à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:15.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 15 février 2023

Nombre de conseillers en exercice: 15

L'an deux mil vingt-trois le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 10 février 2023

<u>Présents:</u> Joël EPINAT; Maire, Raphaël MOULIN; 1er Adjoint, Rémi RIZAND; 2ème Adjoint, Véronique MONTAILLARD; 3ème Adjointe, Jean-Luc BEAL; 4ème Adjoint, David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Sylvain MATHEVON, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN, Annie TARQUIN!.

Absent excusé : André MASSACRIER Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

1-Approbation du compte rendu du 18 janvier 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2023.

<u>Demande de subvention DSIL pour le projet</u> de réaménagement du bâtiment« Huguet »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre« Bâtiment Huguet ». Lors de la séance du 19 octobre 2022 et par délibération 2022-036, le Conseil municipal a approuvé le montant des honoraire de l'entreprise « Gourbière Architecte». Monsieur le Maire présente le chiffrage reçu concernant les travaux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer des demandes d'aide financière.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal:

- APPROUVE le projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre « Bâtiment Huguet ».
- SOLLICITE une aide financière auprès de la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

 Délibération 2023_05

Demande de modification du PLUi

Une procédure de modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en décembre 2022 va être possible chaque année. Les demandes doivent être transmises à Loire Forez agglomération avant le 30 avril de chaque année.

Demande de modification à faire :

La Maranche passage en zone constructible. Modification limite salle des fêtes

STECAL touristique Aubigneux Gouttefarde changement

Offre d'achat Hivory

La société HIVORY loue, à la commune, un emplacement sur la parcelle E941afon d'accueillir une station de radiotéléphonie. Il souhaite acheter 100m2 de cette parcelle pour un montant global de 28

100.00 €. Le montant annuel de cette location est actuellement de 2 500,00€ (augmenter de 1,5% chaque année).

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et O abstention), Conseil Municipal : ACCEPTE la proposition d'achat de 100m2 de la parcelle E 941 pour un montant de 28 100,00 € (vingt-huit mille cent euros).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette vente.

Délibération 2023_06

Subvention aux associations

Comme chaque année, il convient de répartir les subventions aux différentes associations de la commune qui seront imputées sur le compte 6574.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2022
ACCA	200,00€
Club de l'Amitié	200,00€
Association de la Boule	200,00€
Association des parents d'élèves	Délibéré en fin d'année
Club des Jeunes	200,00€
Club sportif	800,00 €
Comité des fêtes	200,00 €
FNACA	200,00 €
Club Loisir Détente	200,00 €
COUE QUO SE FOUE VE	200,00 €
RSCM	300,00€
Sou des Ecoles	2 000,00 €
Total	4 600,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et O abstention), le Conseil Municipal:

- DECIDE d'attribuer les montantes subventions comme présentés dans le tableau ci-dessus.

Délibération 2023_07

<u>Décision modificative n°2 du budget 2022</u> « <u>Lotissement les rapeaux »</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	Section	d'investissement		
)épenses		Recette	
Chapitre 040		Chapitre 040		
Article 3355	+ 101,00 €	Article 3355	1	+ 101,00
	Section	de fonctionnement		
Е)épenses		Recette	
Chapitre 042		Chapitre 042		
Article 7133	+ 101,00 €	Article 7133		+ 101,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal:

- APPROUVE la décision modificative 4 du budget principal présentée ci-dessus.

Délibération 20022_064

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 10 février 2023, la commune a reçu une décla ration d'intention d'aliéner concernant les parcelles C8 et H1059.

Le Conseil municipal décide de ne pas de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant cette demande

<u>Démission du ier adjoint et élection</u> du nouvel adjoint

Raphaël MOULIN, 1er adjoint a fait part de son souhait de démissionner de son poste de 1er adjoint tout en restant membre du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 202005-13 du 8 juin 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ; Vu l'arrêté municipal n°2020-09 portant délégation de fonction du Maire à M. Raphaël MOULIN, 1er adjoint, pour intervenir en matière d'école, de gestion des biens immobiliers de la commune, du planning de la salle des fêtes et du site internet ;

Vu la lettre de démission de M. Raphaël MOULIN des fonctions de 1er adjoint au maire en date du 27 janvier 2023, adressée à M. le Sous-Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 30 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Raphaël MOULIN, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer:

sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n° 202005-13 du 8 juin 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire;

sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir:

il prendra rang après tous les autres ;

toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)

pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et O abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre ;
- DECIDE que les adjoints élus le 8 juin 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Rémi RIZAND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 duCGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs; il s'agit de Madame Virginie FOURGEROUSE et Joseph MAU-

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de Monsieur Joël EPINAT, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: O Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: O Nombre de suffrages exprimés (b-c): 14

Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS		
CANDIDATS	En chiffre	En lettre	
David BREUIL	6	Six	
Sylvain MATHEVON	8	Huit	

Monsieur Sylvain MATHEVON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4ème Adjoint, et a été immédiatement installée.

Indemnités des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants: Considérant l'élection du nouvel adjoint au 4ème rang du tableau des adjoints;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints

Vu l'arrêté municipal n°2023_03, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire qui annule et remplace l'arrêté n°2020_08;

Considérant que pour la commune, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7%

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et O abstention), le Conseil Municipal:

- DÉCIDE, avec effet au 1er février 2023 que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire soit 8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Achat d'une licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la vente de la licence IV exploité par« Couleur Café », établissement géré par Monsieur et Madame DELAFENETRE.

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la commune, celle-ci serait transférée en dehors du ressort de la municipalité.

Le Conseil municipal de Saint-Bonnet-le-Courreau souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien de d'une activité commerciale pour un centrebourg attractif et dynamique.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau se porte acquéreur de la licence IV, pour un montant de 10 000,00 €.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et O abstention), le Conseil Municipal:

- APPROUVE l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de vente de 10 000,00 € (dix mille euros).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_10

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 15 mars à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 15 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le quinze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 10 mars 2023

<u>Présents</u>: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, André MASSACRIER, Joseph MAURIN, Raphaël MOULIN.

Absent excusé : Annie TARQUINI Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 15 février 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2023.

Vente de la parcelle A1734 « La Maranche »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le lotissement de la Maranche était composé de 2 lots :

- La parcelle A 1734 de 1842 m2
- La parcelle A 1735 de 1324 m2 (vendue en 2022).

Monsieur GOURBIERE a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle restante

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la vente de la parcelle A 1737 d'une superficie de 1842m2.
- FIXE le prix de vente à 25€/m2.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Délibération 2023_11

Implantation d'un équipement technique dans le cadre du déploiement d'un réseau très bas débit destinés aux objets connectés (SIEL)

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42). C'est un réseau radio bas débit départemental permettant dès aujourd'hui des usages connectés au travers de l'utilisation de capteurs dans le cadre d'une démarche innovante. Ce sont des petits capteurs qui permettent de faire communiquer les équipements techniques. Cela peut concerner le chauffage, l'éclairage, la ventilation, les réseaux publics. Ils peuvent faire remonter des données sur la qualité de l'air dans une classe, sur le niveau de fioul dans une cuve, sur l'humidité, la température, le bruit, et bien d'autres sujets nécessaires à la bonne gestion des équipements publics.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'envisager l'implantation des équipements technique sur des ouvrages communaux.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation. Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'implantation d'équipements technique sur la commune
- AUTORISE le Maire à signer les conventions pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire et tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023 12

Adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique)

Afin de prétendre à la mise en place du ROC42, il convient que la commune adhère au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL- Territoire d'Energie (SAGE).

Les modalités d'intervention du SIEL-TE se composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction. Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève donc à : 540.00€ et que cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du pôle SAGE. Il est proposé un module « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.
- DECIDE de choisir le module : Télégestion.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération 2023_13

Vote des taux d'imposition

Comme chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition (taxes foncières pour le bâti et non bâti).

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'état 1259 qui permets de calculer les taux en fonction des bases d'imposition. Ce point est donc reporté.

Le Conseil municipal va procéder à la présentation et aux votes des comptes administratifs 2022. La présentation peut avoir lieu en présence de Monsieur Le Maire, mais celui-ci doit se retirer de la séance au moment du vote qui doit être présidé par une personne du conseil expressément désignée. Lors de ces points, Monsieur Rémi RIZAND est désigné pour présider la séance et Monsieur Jean-Luc BEAL est désigné pour être secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 « Maison des sœurs »

	Fonctionnement		Investissement		Ense	mble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excé- dent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	20 081,89	0,00	301 393,87	0,00	321 475,76
Opérations exercice	6 096,05	19 489,32	47 592,02	0,00	53 688,07	19 489,32
TOTAUX	6 096,05	39 571,21	47 592,02	301 393,87	53 688,07	340 965,08
Résultat de clôture		33 475,16		253 801,85		287 277,01

 Restes à réaliser
 0,00
 0,00

 Besoin / excédent de financement total
 287 277,01

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés cidessus.
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023_14

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 « lotissement les rapeaux »

·	Fonction	ctionnement Inves		tissement	Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excé- dent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	330 300,54	330 334,74	258 200,54	321 542,18	588 501,08	651 876,92
TOTAUX	330 300,54	330 334,74	258 200,54	321 542,18	588 501,08	651 876,92
Résultat de clôture		34,20		63 341,64		63 375,84

 Restes à réaliser
 0,00
 0,00

 Besoin / excédent de financement
 63 375,84

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés cidessus.
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023_15

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 « Section de commune »

Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou Ex-	Dépenses ou	Recettes ou
Déficit	Excédent	Déficit	cédent	Déficit	Excédent
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 318,11	13 318,11	0,00	0,00	13 318,11	13 318,11
13 318,11	13 318,11	0,00	0,00	13 318,11	13 318,11
					0,00
	Dépenses ou Déficit 0,00 13 318,11	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent 0,00 0,00 13 318,11 13 318,11	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit 0,00 0,00 0,00 13 318,11 13 318,11 0,00	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit Recettes ou Ex- cédent Cédent 0,00 0,00 0,00 0,00 13 318,11 13 318,11 0,00 0,00	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit Recettes ou Ex- Déficit Dépenses ou Déficit Dépenses ou Cédent Dépenses ou Déficit 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 13 318,11 13 318,11 0,00 0,00 13 318,11

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés cidessus.
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023_16

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 « Budget principal »

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Dé- ficit	Recettes ou Ex- cédent	Dépenses ou Dé- ficit	Recettes ou Ex- cédent	Dépenses ou Dé- ficit	Recettes ou Ex- cédent
Résultats reportés	0,00	451 612,17	168 243,12	0,00	168 243,12	451 612,17
Opérations exercice	472 177,73	604 054,84	114 770,71	244 398,43	586 948,44	848 453,27
TOTAUX	472 177,73	1 055 667,01	283 013,83	244 398,43	755 191,56	1 300 065,44
Résultat de clôture		583 489,28	38 615,40			544 873,88
Restes à réaliser					0,00	0,00
	Besoin / excédent de financement total				544 873,88	

au compte 1068 (recette d'investissement)

544 873,88

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

Délibération 2023_17

Approbation du budget 2023 « Budget principal »

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2023 « budget principal » comme suit :

Fonctionnement1 111 759,59 € Investissement 469 921,94 €

Délibération 2023 18

Approbation du budget 2023 « Lotissement les rapeaux »

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2023 « budget lotissement les rapeaux » comme suit :

Fonctionnement546 402,08 € Investissement 516 401,08 €

Délibération 2023 19

Approbation du budget 2023 « Maison des sœurs »

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2023 « Maison des sœurs » comme suit :

Fonctionnement46 425,16 € Investissement 264 191,85 €

Délibération 2023 20

Approbation du budget 2023 « Lotissement la Maranche »

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2023 « budget lotissement la Maranche » comme suit :

Fonctionnement80 001,00 €

Délibération 2023_21

Approbation du budget 2023 « Section »

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget primitif 2023 « budget Section de commune » comme suit :

Fonctionnement20 200,00 €

Délibération 2023_22

Approbation du budget 2023 « Bâtiment Huguet »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de rénovation du bâtiment Huguet nécessite l'ouverture d'un budget annexe.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un budget annexe
- DECIDE de nommer ce budget « Bâtiment Huguet »
- DECIDE que ce budget sera assujetti à la TVA
- VOTE le budget primitif 2023 « Bâtiment Huguet » comme suit :

Fonctionnement1 300,00 € Investissement 467 486,50 €

Délibération 2023 23

Neutralisation des amortissements

Vu les décrets N°2018-1846 et N°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant à compter du 1er janvier 2016 les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT liées à l'amortissement des subventions.

Dans l'objectif de l'optimisation budgétaire, il est proposé de faire application de ce dispositif de neutralisation budgétaire totale sur le budget 2023 de la commune tout en conservant les durées d'amortissement préalablement mises en œuvre.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire totale sur le budget 2023 de la commune
- PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre du budget communal 2023
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023_24

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023 25

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal que le service de gestion comptable de Montbrison a transmis un état de produits communaux à présenter pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il présente les sommes au Conseil municipal :

Budget principal (compte 6541) : 181,72 €
Budget principal (compte 6542) : 6 352,50 €
Budget maison des sœurs (compte 6541) : 0,25 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Délibération 2023_26

Loyer du bâtiment Huguet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation du bâtiment Huguet en local commercial et logement

Des personnes se sont présentées à la Mairie et sont intéressées par ce projet.

Afin de monter leur business plan, il est nécessaire que le Conseil municipal se positionne sur le montant des loyers.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant mensuel du loyer du logement à 500.00 € (cinq cents euros).
- DECIDE de fixer le montant mensuel toutes taxes comprises du loyer de la partie « commerce » à titre gratuit la 1ère année, à 200,00 € la 2ème année, et 300 € la 3ème année auquel s'ajoutera annuellement le montant des charges correspondant au montant de la taxe sur les ordures ménagères.

Devis divers salle des fêtes

Il est présenté différent projet au Conseil municipal, Sonorisation de la salle des fêtes pour un montant de 843,00 €.

Remplacement des chaises de la salle des fêtes (devis en cours).

Remplacement des chaises et tables de la cantine en vue des effectifs croissants dans les années à venir et dans un but d'optimisation de l'espace. (Devis en cours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 7 avril 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, André MASSACRIER, Annie TARQUINI

Absent excusé : Eric CHALAS, Joseph MAURIN, Raphaël MOULIN

Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 15 mars 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2023.

Création de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois ;

Sous réserve de l'avis du Comité social territorial;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu de la réussite du concours d'adjoint administratif principal 2ème classe d'un agent, il convient créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi de d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (à raison de 30/35ème) au service administratif à compter du 1er mai 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de $2^{\text{ème}}$ classe.

Délibération 2023_29

Demande de modification du PLUi

Le PLUI à 45 communes approuvé en conseil communautaire du 13 décembre 2022, est un document d'urbanisme évolutif et une procédure de modification de droit commun est lancée annuellement. La date limite de réception des demandes de modification par Loire Forez agglomération est le 30 avril 2023.

Il est propice pour la commune, aux vues des différents projets à venir de demander une modification du PLUi pour les cas suivants :

<u>Changement de destination</u> du bâtiment, situé en zone agricole sur la parcelle A 1509 (65 impasse de la croix), en « Bâtiment pouvant changer de destination ».

Modification de la limite de la zone U au niveau de la Salle des fêtes.

<u>Création d'un STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée)</u> <u>dédié à l'activité touristique sur les parcelles A 1618, A 1627 et A 1705</u>

La parcelle A 1618 (61 chemin du stade) est composée actuellement d'un gîte de groupe « Le Grand Gîte de Quadréllis ». Juxtaposées à ce gîte, les parcelles A 1627 et A 1705 font également parties de cette zone touristique et l'ensemble appartient au même propriétaire dont le logement principal est situé 2 701 route de la pelletière. Ces parcelles sont situées en zone agricole.

Le propriétaire a pour projet d'agrandir la capacité de couchage en proposant à la clientèle 6 habitations légères de loisirs (HLL), d'un espace pour toile de tente et d'une aire de jeux.

Cet aménagement sera essentiellement basé sur la parcelle A 1627 dans le prolongement du gîte.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de solliciter Loire Forez agglomération dans le cadre une procédure de modification de droit commun du PLUi, pour les trois projets présentés ci-dessus :
 - Changement de destination de la parcelle A 1509
 - Modification de la limite de la zone U au niveau de la Salle des fêtes
 - Création d'un STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_30

Vote du taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à la commune de décider chaque année des taux d'imposition sur la commune. **Après délibération**, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- FIXE les taux ainsi :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.23%

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.32 %

• Taxe d'habitation : 5,82 %

Délibération 2023_31

Composition de la Commission d'Appel d'Offre

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élus feront partie des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant est supérieur aux seuils européens

Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par délibération du conseil municipal, sans panachage ni vote préférentiel

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ELIE:

Membres titulaires : Joël EPINAT (Président), Sylvain MATHEVON, David BREUIL, Jean-Luc BEAL

<u>Membres suppléants</u>: André MASSACRIER, Frédéric MASSON, Rémi RIZAND

Délibération 2023_32

<u>Désignation des membres de la commission de contrôle des</u> listes électorales

L'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

La composition des actuelles commissions de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020, et les mandats de ses membres vont par conséquent expirer cette année.

Le rôle de la commission est de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- NOMME comme membre du conseiller municipal : Monsieur David BREUIL
- NOMME comme délégué de l'administration : Monsieur Philippe FAURE
- NOMME comme délégué du tribunal : Monsieur Alain MURAT

Délibération 2023_33

Questions diverses

Rapport d'activité Loire Forez agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2022 de Loire Forez agglomération

Eau potable

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le schéma directeur de l'eau potable de Loire Forez agglomération.

Bâtiment Huguet

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les derniers plans du bâtiment Huguet et indique que le permis de construire a été déposé.

Voirie

La commission voirie se réunira le 28 avril.

Réunion de secteur

La prochaine réunion de secteur, organisée par Loire Forez agglomération, aura lieu sur la commune à la salle des fêtes le 11 mai 2023.

Prochaine réunion

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 24 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 24 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 16 mai 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGE-ROUSE, Janine MAISON, Joseph MAURIN, Frédéric MASSON, André MASSACRIER, Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI Secrétaire de séance: Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une interruption de séance afin de laisser la parole à Madame De LA- TOUR, Monsieur COLOMBO et Monsieur BIGNON au sujet du projet de construction d'une centrale hydro électrique. La séance est donc suspendue de 20h40 à 21h00.

Tarif de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier les modalités de location de la salle des fêtes, comme suit :

PARTICULIERS	Commune	Hors commune
Grande salle	200,00 €	260,00 €
Grande salle + Cuisine	350,00 €	470,00 €
Supplément Petite salle	50,00 €	50,00 €
Petite salle	80,00 €	100,00 €
		•
Apéritif mariage (Grande salle + cuisine)	250,00€	310,00 €
Apéritif mariage (Supplément petite salle)	50,00 €	50,00€
		•
Assemblée Générale Petite ou Grande salle	70,00 €	70,00 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE					
1ère location gratuite - Même tarif que pour les particuliers (hors forfait)					
Grande salle + Petite salle + WC du bas BAL 350,00 €					
Grande salle + Petite salle + WC du bas THEATRE 350,00 €					

La location de la salle des fêtes est soumise aux modalités suivantes :

Un contrat de location, précisant l'objet de la location et le tarif correspondant, doit être établi entre la Commune et le locataire

Le locataire devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile », en cours de validité, à son nom.

Le locataire devra établir un chèque de caution de 500,00 € à l'ordre du Trésor Public en garantie des dommages éventuels et sera retenue en totalité en cas de détérioration.

Le locataire s'oblige à rendre les lieux propres, il devra également établir un chèque de caution de 80,00 € à l'ordre du Trésor Public en garantie de la remise en propreté de la salle, sous les conditions prévues dans le contrat de location. En cas de non-respect, la caution pourra être retenue en totalité.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ADOPTE la proposition de tarifs et de modalités de location de la salle des fêtes telle qu'elle est formulée ci-dessus
- PRÉCISE que ces tarifs et modalités de location entreront en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Délibération 2023_34

Création d'une centrale hydro-électrique

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de la société SERHY qui propose de développer un projet pour construire une microcentrale hydro-électrique sur le ruisseau de pierre brune et ses affluents. La commune de Sauvain est également concernée par ce projet.

La première étape consiste à la réalisation, au frais de la société, d'une étude de faisabilité technique, financière et environnementale. Par la suite, une délibération du Conseil municipal sera nécessaire sur l'approbation ou non de ce projet, qui impliquera une cession des terrains utilisés ainsi que des demandes d'autorisation de passage. Enfin, la société déposera les autorisations d'urbanisme et préfectorale avant de lancer la constructions des ouvrages. La durée totale du projet est estimée entre 3 et 5 ans.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se positionner sur ce projet et sur la réalisation de l'étude de faisabilité.

Après délibération, et à la majorité (9 voix contre, 6 voix pour et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- REFUSE le projet de construction d'une centrale-électrique sur le ruisseau de pierre brune

Délibération 2023_35

Adhésion au service médiation préalable avec le Centre De Gestion

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre. Il s'agit d'un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Les Centres de Gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Cette médiation est assurée par le Centre de Gestion de la Loire en application de l'article 25-2 de la loi n°84-53 dès lors qu'une convention a été signée avec celui-ci.

La procédure de médiation préalable obligatoire est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives. Par conséquent, devront obligatoirement être précédés d'une tentative de médiation, à peine d'irrecevabilité, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives. Le Centre de Gestion de la Loire propose, aux collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, d'adhérer par voie de Convention à la procédure de Médiation préalable obligatoire (M.P.O).

En cas d'adhésion, chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission.

L'adhésion à ce service est gratuite, seule son utilisation est payante (environ 400,00€ par dossier).

Après délibération, et à l'unanimité (9 voix contre, 6 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.
- APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de gestion de la Loire, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter de la date prévue dans la convention, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Délibération 2023_36

Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi

Le plan local d'urbanisme intercommunal à 45 communes a été approuvé par délibération du conseil communautaire de Loire Forez agglomération le 13 décembre 2022.

Après les premiers mois d'application du document, il s'est avéré nécessaire de corriger des erreurs matérielles identifiées dans le règlement écrit. Le conseil communautaire, par délibération du 7 mars 2023, a donc décidé du lancement d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure d'évolution, les communes sont invitées à rendre leur avis sur le projet de modification simplifiée qui leur a été transmis.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifié n°1 du PLUi

Délibération 2023_37

Vente de la parcelle E941

La Mairie étant dans l'attente d'un retour de la Préfecture sur ce dossier, ce point est reporté.

Questions diverses

Réfection des toilettes

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des toilettes du bourg et de sécurisation des murs sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le vingt-et-un du mois de juin, à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 16 juin 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, André MASSACRIER, Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI

Excusé : David BREUIL, Joseph MAURIN Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 24 mai 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe que Par courrier en date du 26 mai, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles H 640 (39 rue des boulangers) et C 25. Le Conseil municipal décide de ne pas de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant cette demande.

Désignation d'un référent déontologie

Tout élu local peut désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article. Plusieurs collectivités territoriales, ou groupements de collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus, par délibérations concordantes.

Loire Forez agglomération propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux, pour un coût de 80,00€ par dossier.

Le Centre De Gestion propose également de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour la somme de 10,00€ par élus et par an.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix contre, 0 voix pour et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de Loire Forez agglomération.
- DESIGNE Monsieur Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus.
- APPROUVE la convention avec Loire Forez agglomération ci-annexée, qui fixe les modalités de la saisine du référent déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Délibération 2023_39

Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire

Le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale / du réseau communautaire de bibliothèques par :

L'expertise et les conseils techniques

L'offre de formation

L'ingénierie culturelle et sociale

L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental et précise que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal/communautaire d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention ci-dessus présentée
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer tous les documents s'y rapportant

Délibération 2023 40

Achat d'une licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la vente de la licence IV exploitée par Madame Sauvade.

Le Conseil municipal de Saint-Bonnet-le-Courreau souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien de d'une activité commerciale pour un centre-bourg attractif et dynamique.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau se porte acquéreur de la licence IV, pour un montant de 10 000,00 €.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de vente de 10 000,00 € (dix mille euros).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_41

Approbation du devis « géomètre » pour la citerne incendie de Planchat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la citerne de Planchat (route des peux) est implantée sur les parcelles D952 et D 963 appartenant à Madame ROBERT.

Il convient donc de régulariser la situation et de faire appel à un géomètre.

La commune a reçu 2 devis : Abscisse : 954,00€ TTC Cabinet Padel : 1 271,10€ TTC

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de la société Abscisse pour un mon-

tant de 954,00 \in TTC (neuf cent cinquante-quatre euros TTC).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_42

Aménagement du chemin de Trémolin

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis pour le réaménagement du chemin de Trémolin :

Gourbière Gachet : 6 900,00 € TTC SAS Maison Agri TP : 6 240,00 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de la société SAS Maison Agri TP pour un montant de 6 240,00 € TTC (Six mille deux cent quarante euros TTC).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_43

<u>Approbation des devis</u> pour le mobilier de la cantine

Monsieur le Maire informe que l'effectif des enfants qui fréquenteront la cantine scolaire à la rentrée 2023 va augmenter.

Il est donc nécessaire de revoir le mobilier et de prévoir :

15 tables de 120x80x76 cm

16 chaises pour les petits

44 chaises pour les plus grands

Monsieur le Maire présente les différents devis :

	Wesco	Mobidecor	Mobisco	Sedi
Tables	3 920,40 €	2 349,78 €	4 162,50 €	2 992,44 €
Chaises petits	3 213,76 €	2 751,57 €	1 319,52 €	4 382.40 €
Chaises grands	1 168,64 €	1 666,69 €	3 628,68 €	4 382,40 €
Eco part.	87,27€	76,81 €	111,77€	97.05€
Total HT	8 390,07 €	6 844,85 €	9 222,47 €	7 471,89 €
Total TTC	10 068,08 €	8 213,81 €	11 066,96 €	8 966,27 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de la société Mobidecor pour un montant de 8 213,81 € TTC (huit mille deux cent treize euros et quatre-vingt-un centimes TTC).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_44

<u>Approbation des devis</u> pour le mobilier de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que ce point sera délibéré ultérieurement car la Mairie souhaite demander des devis supplémentaires.

Choix du bureau de contrôle et du coordinateur SPS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement du bâtiment Huguet en un local commercial et un logement. Afin de lancer les appels d'offre, il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle et un coordinateur de sécurité protection de la santé.

Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entrainer des sinistres.

La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Monsieur présente les 4 devis reçus en Mairie :

Mission SPS	Alpes Contrôle	Socotec	Bureau Véritas	Apave
Total HT	4 180,00 €	2 600,00 €	4 300,00 €	8 050,00 €
Total TTC	5 016,00 €	3 120,00 €	5 160,00 €	9 6660,00 €
		•		
Contrôle	Alpes Contrôle	Socotec	Bureau Véritas	Apave
Total HT	3 690,00 €	3 900,00 €	5 380,00 €	8 800,00 €
Total TTC	4 428,00 €	4 590,00 €	6 456,00 €	10 560,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- APPROUVE le devis de la société SOCOTEC pour un montant de 3 120 € TTC (trois mille cent vingt euros TTC) pour réaliser la mission de sécurité protection de la santé.
- APPROUVE le devis de la société Alpes Contrôle pour un montant de 4 428,00 € TTC (quatre mille quatre cent vingthuit euros TTC) pour réaliser la mission de sécurité protection de la santé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_45

<u>Déclassement du domaine public</u> <u>de l'emplacement de stationnement</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du bâtiment Huguet comprenant la création d'une terrasse.

Il indique que l'implantation de cette terrasse est prévue sur la place du plâtre, et plus précisément sur la place de stationnement et donc sur le domaine public de la commune. Or le domaine public de la commune est, par définition, inaliénable. Il est donc nécessaire de régulariser la situation et de déclasser cette partie du domaine public en domaine privée de la commune. Cette procédure de déclassement est soumise à enquête publique. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à un déclassement pour aliénation, le dossier d'enquête comprend :

- la délibération de mise à l'enquête
- l'arrêté du Maire nommant un commissaire enquêteur
- une notice explicative
- un plan de situation
- un document d'arpentage
- le registre d'enquête publique

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECLARE opportun le déclassement d'une partie de la place du plâtre.
- DEMANDE à M. le Maire de bien vouloir ouvrir l'enquête publique nécessaire au déclassement
- CHARGE M. le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement.
- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents relatifs à cette procédure.

Délibération 2023_46

Questions diverses

Réfection des toilettes

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des toilettes du bourg et de sécurisation des murs sont en cours mais ont pris du retard.

Ordinateur de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ordinateur utilisé pour la bibliothèque est à renouveler. Un nettoyage est nécessaire, mais un achat est à prévoir.

Rencontre Sénateurs

Monsieur Hervé REYNAUD sera présent en Mairie le 30 juin 2023, ainsi que Madame Cécile CUKIERMAN le 7 août 2023 afin de rencontrer le Conseil municipal.

Ressources Humaines

Monsieur le Maire présente la demande de la directrice de

l'école demandant un renfort ATSEM à partir de septembre en raison de l'effectif élevé dans enfants fréquentant l'école et notamment des maternelles. Le Conseil municipal est favorable à cette demande, il reste à en définir les modalités. Il est également proposé au Conseil municipal de proposer un contrat d'été au niveau du service technique.

La prochaine réunion aura lieu le 19 juillet 2023 à 19h30 et débutera avec la présence de Monsieur BAZILE, président de

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Loire Forez agglomération.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 19 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf du mois de juillet, à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 7 juillet 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), Eric CHALAS, David BREUIL, Virginie FOUGEROUSE, André MASSACRIER,

Excusé : Nathalie COMBE, Frédéric MASSON, Janine MAISON, Joseph MAURIN, Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 21 juin 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

Approbation du devis de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que c'est l'entreprise Naoki qui procède au nettoyage de la salle des fêtes après les grosses manifestations type « Bal ».

Un devis supplémentaire a été demandé à une autre entreprise pour le même type de prestations :

Naoki : 100,80 € TTC / Prestations

Impecc'service : 384,00 €TTC / Prestations

Le Conseil municipal propose de contacter la société Forez nettoyage afin d'avoir un troisième chiffrage et de continuer avec l'entreprise Naoki en attendant ce dernier devis.

Recrutement et organisation des agents affectés à l'école pour la rentrée 2023.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la directrice de l'école, présentée lors du dernier Conseil municipal, concernant un renfort sur le poste d'ATSEM en raison de l'augmentation des élèves à l'école dès la rentrée de septembre.

Le Conseil municipal avait donné un avis positif sur ce point. Ainsi, Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation des agents affectés à l'école pour l'année scolaire 2023/2024.

Renouvellement du contrat d'un agent dans le grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la garderie du matin pour une période allant du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Recrutement un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM, d'aide au service lors de la restauration scolaire et de nettoyage des locaux, à temps non complet, annualisé sur la durée du présent contrat à raison de 28 heures 58 minutes hebdomadaires.

Diminution des horaires de l'agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe raison de 24h57 hebdomadaire au lieu de 25h47. Cet agent n'effectuera plus de nettoyage des locaux et sera entièrement dédié au fonction d'ATSEM.

Après délibération, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'organisation présentée ci-dessus pour la rentrée de septembre 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces changements.

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les animations du relais petite enfance

Dans le cadre de la compétence « relais petite enfance », Loire Forez agglomération veut permettre aux assistantes maternelles de disposer de ce service au plus près de leur lieu d'habitation.

Ainsi, il souhaite avoir à disposition, gratuitement, la petite salle de la salle des fêtes, les jeudis matin, afin d'organiser des activités en lien avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent.

Le Conseil municipal par délibération 2022-56 avait accepté cette convention, il convient donc de la renouveler.

Après délibération, et à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit pour les animations du relais petite en-
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

Délibération 2023 48

Questions diverses

Service commun des moyens techniques

La ville de Montbrison louait gratuitement du matériel pour les associations afin d'organiser leurs manifestations. Depuis le 1er janvier 2023, ce service devient payant, et la ville de Montbrison établit les factures directement aux communes, libre à elle de répercuter ce coût aux associations.

Le Conseil municipal propose de prendre en charge le coût lié à la location de matériel pour l'organisation de la fête patro-

La prochaine réunion aura lieu le 20 septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Réunions du Conseil Séance du 13 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois de septembre, à vingt Jacques Brel 42650 Saint-Jean-Bonnefonds, pour un monheures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune tant de 50 359,60 € HT. de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en LOT 4 - Métallerie - Serrurerie : Entreprise FAURE M.S.V, 590 session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Route de la Pelletière 42940 Saint-Bonnet-le-Courreau, pour Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 8 septembre 2023

ronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL le-Courreau, pour un montant de 20 342,44 € HT. (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), Eric CHA- LOT 6 - Menuiseries extérieures bois : Entreprise FAURE LAS, Nathalie COMBE, David BREUIL, Virginie FOUGEROUSE, M.S.V, 590 Route de la Pelletière 42940 Saint-Bonnet-le-Janine MAISON, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN, Raphaël Courreau, pour un montant de 33 829,80 € HT. MOULIN, Annie TARQUINI

Excusé: André MASSACRIER Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 19 septembre 2023

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du LOT 9 - Chape - Carrelage - Faïence : Entreprise ARCHIM-Conseil Municipal du 24 septembre 2023.

Attribution du marché pour la rénovation du « bâtiment Huguet »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal 2 863.20 € HT. de la procédure d'appel d'offres en 13 lots séparés lancée le 7 LOT 11 - Plomberie - CVC : Entreprise MEUNIER ALEXANjuillet 2023 pour les travaux d'aménagement d'un local com- DRE, 18 rue des roseaux verts 42600 Montbrison, pour un mercial et d'un logement.

2023 pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des D'Allard 42600 Montbrison, pour un montant de 40 673,00 € dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des HT. offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la LOT 13 - Forage : Entreprise FORAGES CLEMENT GOURvaleur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), BIERE, 931 Chemin Viallard42600 BARD, pour un montant de comme étant les offres économiquement les plus avanta- 21 393,40 € HT. geuses, celles des Entreprises suivantes :

LOT 1 - Démolition - Curage - Gros œuvre : Entreprise BRU- suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 12 NEL, 31 rue du Champ de Mars 42600 Savigneux, pour un mon- lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant tant de 170 930,23 € HT.

LOT 2 - Charpente -Couverture - Etanchéité - Bardage : Lot marchés conformément aux propositions énumérées ci-des-Infructueux, en raison d'offres inacceptables par le prix ce qui sus. Il propose également de relancer une consultation pour a donné lieu à une nouvelle consultation directe par courrier.

LOT 3 - Façade : Entreprise FERNANDEZ FACADES, 34 rue

un montant de 18 179.00 € HT.

LOT 5 - Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Vé-FAURE M.S.V, 590 Route de la Pelletière 42940 Saint-Bonnet-

LOT 7 - Menuiserie intérieure : Entreprise FAURE M.S.V, 590 Route de la Pelletière 42940 Saint-Bonnet-le-Courreau, pour un montant de 23 129.60 € HT.

LOT 8 - Plâtrerie - Peinture : Entreprise MARRET BOUCHET, 90 rue de la Tegula 42600 Savigneux, pour un montant de 54 678,57 € HT.

BAUD CONSTRUCTION, Zone d'Activités Pré Giraud 42130 Boën, pour un montant de 13 949,64 € HT.

LOT 10 - Sol mince : Entreprise APM42 / FP Lieu-Dit les Gouttes 42173 Saint-Just-Saint-Rambert, pour un montant de

montant de 73 710,00€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 7 septembre LOT 12 - Electricité : Entreprise SARL PEILLARD, 21 Avenue

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les le lot 2.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre Vente de la parcelle B58 et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE les 12 lots suivants (1-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13) de de Monsieur Franck CHAZAL sur le projet d'achat d'une parl'appel d'offre relatif à la réalisation du chantier conformément tie de la parcelle B58. au descriptif rédigé ci-dessus ;
- DECIDE de classer le lot 2 infructueux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- INFORME que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 du Budget correspondant.

Acquisition d'une étrave

Pour rappel, le Conseil municipal, par délibération du 21 décembre 2022, a sollicité une subvention auprès du Département, au titre de la viabilité hivernale. Le dossier a été accepté et une subvention de 3 000,00€ est accordée pour l'acquisition d'une étrave. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Villeton au Conseil Municipal.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de l'entreprise VILLETON pour un montant de 15 400,00 € HT soit 18 480,00 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Délibération 2023 54

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande

Le Conseil municipal lors de sa séance du 19 octobre 2022, avait approuvé cette vente.

Vu la délibération DE_2022_40 actant la demande d'achat d'une partie de la parcelle B58 pour une superficie de 531m2 par Monsieur Franck CHAZAL;

Vu le plan provisoire de bornage ;

Délibération 2023_53 Vu l'arrêté AR_2023_22 Portant convocation des électeurs de la section du Forestier et de la Chaize pour la vente de la parcelle « B58 » devant se prononcer sur la guestion de la vente à M. Franck CHAZAL d'une partie de 534 m2 de la parcelle B58 (surface totale 3455 m2) selon les tarifs en vigueur soit 0,10 euro le m2.

> Vu le résultat des élections du 8 septembre 2023 de 16 voix pour et 0 voix contre.

> Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE la vente à M. Franck CHAZAL d'une partie de 534 m2 de la parcelle B58 (surface totale 3455 m2) selon les tarifs en vigueur soit 0,10 euro le m2.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_57

Contrat de location Licence IV

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le contrat de location de la licence IV, que la commune a acquis par acte notarié en date du 4 août 2023. Il propose de faire un contrat pour une durée de 1 an à titre gratuit. Monsieur le Maire informe également qu'une personne du Comité des Fêtes a suivi la formation afin obtenir le permis d'exploiter.

En contrepartie, le comité des fêtes s'engage à activer la licence avant la fin de l'année.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de contrat de location avec le comité des fêtes pour une durée de 1 an.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023 55

Coupe de bois « section champ de la clé »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, le courrier de Monsieur MONTAILLARD et Madame MAISON concernant une demande de coupe de bois pour la charpente pour leur projet d'extension de leur maison d'habitation de 15 m3 dans les sectionaux du Champ de la clé.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se positionner sur cette demande.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et O abstention) le Conseil Municipal (Madame Véronique MONTAILLARD et Janine MAISON concernées par le sujet ne prennent pas part au vote):

- EMET un avis favorable à cette demande.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs PREND acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences à ce dossier.

Rénovation éclairage stade de foot les Bauches

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Rénovation éclairage stade de foot les Bauches.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement:

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Des travaux	% - PU	Participation commune
Renouvellement Eclairage stade de foot	33 126,65 €	45.0 %	14 906,99 €
TOTAL	33 126.65 €		14 906.99 €
Sablage/ peinture pied de mats	2 492.60 €	45.0 %	1 121.67 €
TOTAL	2 492.60 €		1 121.67 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des Délibération 2023 56 travaux de "Rénovation éclairage stade de foot les Bauches" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu

qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur Dans un premier temps, le Conseil municipal propose de faire le Maire pour information avant exécution.

Dans un premier temps, le Conseil municipal propose de faire une prospective avec plusieurs photos du projet ainsi qu'une

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de ternet et illiwap. concours sera calculé sur le montant réellement exécuté. Une proposition
- PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL- France 2 et 3) est également évoquée. TE est effectué en une seule fois.
- DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Dans un premier temps, le Conseil municipal propose de faire une prospective avec plusieurs photos du projet ainsi qu'une bâche pour mettre sur le bâtiment et des flyers pour le site internet et illiwap.

Une proposition de communication à la télévision (TL7, TF1, France 2 et 3) est également évoquée.

La prochaine réunion aura lieu le 18 octobre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Questions diverses

Communication sur le projet de réaménagement d'un local commercial

Le Conseil municipal propose mettre en place un plan de communication afin de trouver un gérant pour le futur projet.

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit du mois d'octobre, à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 13 octobre 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGE-ROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON Joseph MAURIN Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI

Excusé : André MASSACRIER Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 19 septembre 2023

Après plusieurs modifications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2023.

Convention « Compte Financier Unique »

Vu l'arrêté fixant le cadre du CFU expérimentale en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu la délibération 2021-42 du Conseil municipal du 15 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Selon l'article 242 modifié du loire de finance pour 2019 susvisé, un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dérogations régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Son objectif est:

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs.

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'État. Elle concerne le budget principal et les budgets annexes. Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de l'expérimentation du CFU;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document.

Délibération 2023_57

Adhésion à l'association des communes forestières

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCO-FOR) est une association d'élus qui représente les collectivités propriétaires de forêts et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois. Monsieur le 4ème adjoint a assisté à la première réunion et présente le compte rendu au Conseil municipal. A ce jour, l'association est en cours de création.

Le Conseil municipal décide d'attendre que la création de l'association et de savoir exactement la plus-value qu'elle peut apporter à la commune, avant d'adhérer.

Approbation du devis pour les travaux d'aménagement d'un local poubelle à la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les poubelles situées sur le bord de la route, devant la Salle des fêtes,

sont plus souvent utilisées par les gens de passage, que par les administrés qui louent la Salle des fêtes. Afin de limiter l'utilisation de ces poubelles, il propose de créer un espace fermé pour les ranger, à la salle des fêtes, sous la cantine. Monsieur le Maire présente les premiers devis au Conseil municipal.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet et propose d'attendre des devis supplémentaires.

Remplacement du matériel de la cuisine de la salle des fêtes et de la cantine

Monsieur le 1er adjoint informe le Conseil municipal que le matériel de la cuisine de la salle des fêtes, qui est surtout utilisé pour la cantine, devient vétuste et n'est plus adapté. Ainsi, il propose de procéder au changement de ce matériel. A ce jour, la commune n'a recu qu'un seul devis.

Le Conseil municipal est favorable à l'avancement de ce projet et propose de d'attendre d'autres devis avant de se positionner.

Devis pour les travaux d'aménagement de 2 citernes incendie (Genetey et la Mure)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer 2 citernes incendie supplémentaire sur la commune :

- Une pour le hameau du Genetey qui sera implantée sur la parcelle H29
- Une sur le hameau des mures qui sera implantée sur la parcelle E707

Ces parcelles étant privées, les propriétaires ont donné leur accord pour vendre ces parcelles, ainsi dans un premier temps une convention de mise à disposition sera réalisée entre la commune et les propriétaires, par la suite il sera nécessaire de réaliser les documents de bornage pour l'acquisition de la partie de la parcelle concernée par l'installation des citernes. Le Maire présente les premiers devis au Conseil municipal et informe que la commune est en attente des devis de terrassement.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet et propose de d'attendre d'autres devis avant de se positionner.

<u>Installation de système de télégestion</u> <u>du chauffage</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion de la salle polyvalente et du réseau de chaleur communal.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de St Bonnet le Courreau adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance. Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est 25 618.33 €HT.

Une déduction de 1 883 €HT sera appliquée du fait du remplacement de l'automate mutualisé avec la chaufferie bois. Dans le cadre de travaux « Maitrise de l'énergie », le SIEL peut financer cette nouvelle opération à hauteur de 1 017.15 €HT. Le coût résiduel pour l'installation du système de télégestion est alors de 22 718.18 € HT et sera payé en une fois.

La commune peut également prétendre à une aide supplémentaire d'environ 20% soit (4 543,65€HT) en répondant à

l'appel à projet RENOLUTION. Cela ramènerait le coût total HT du projet à la charge de la commune à 18 174,54€

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 163 € pour l'ensemble des bâtiments télégérés qui sont raccordés au réseau de chaleur communal (100€ de base + 1 € par point de pilotage (ici 63 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet exposé par Monsieur le Maire ;
- APPROUVE la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté :
- ACCEPTE de présenter le dossier dans le cadre de l'appel à projet RENOLUTION ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération 2023_58

Devis « communication pour le projet de réaménagement d'un local commercial »

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, il est nécessaire de mettre un place un plan de communication afin de trouver un gérant pour le futur local commercial.

Dans un premier temps, la société ARlynk propose de réaliser 2 perspectives 3D du bâtiment (intérieur et extérieur) afin de permettre à un potentiel gérant de pouvoir identifier le projet terminé.

En complément, Le Maire et les adjoints ont rencontré la société TERREACOM, qui a présenté un plan de communication sous différente forme, en s'appuyant sur les perspectives qui seront réalisées. Le but étant de permettre au projet d'être le plus visible possible (réseaux sociaux, télévision ...).

Le Conseil municipal émet un avis favorable au plan de communication présenté.

Avenant financier au lot 11-Plomberie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un avenant au lot 11 - Plomberie concernant le marché public relatif aux travaux d'aménagement du bâtiment Huguet.

En effet, la VCM installée sera finalement plus petite que prévue.

vuc.		
Lot -11 Plomberie MEUNIER	HT	TTC
Acte d'engagement signé	73 710,00 €	88 452,00 €
Avenant	5 282,00 €	6 338,40 €
Total Lot 11	66 428,00 €	82 113,60 €
Après délibération, et à l'u	nanimité (14 v	oix pour, 0 voix
contre et 0 abstention), le Co	onseil Municipa	l:

APPROUVE l'avenant 1 du lot 11 - Plomberie de - 6 338,40€ HT pour un montant total final de 82 113,60 € TTC;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération 2023_59

Convention de mise à disposition de la solution detoxio

Aujourd'hui, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les at-

taques des pirates informatiques et représentent 20 % des cibles. Fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire ligérien, le Département de la Loire souhaite lancer une expérimentation sur cette thématique. Le Département a retenu l'entreprise Serenicity, qui propose une solution simple à utiliser, pour l'accompagner dans cette démarche. Cette action propose l'installation gratuite du boitier DETOXIO sur le serveur informatique de la Mairie, permettant de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques avec la mise en œuvre d'une cartographie alimentée par les données es recueillies en temps réel.

Il est ainsi proposé d'établir une convention de mise à disposition gratuite, par le Département, de cette solution.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'installation gratuite du boitier DETOXIO par l'entreprise SERENICITY sur le serveur informatique de la Mairie, permettant de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques avec la mise en œuvre d'une cartographie alimentée par les données recueillies en temps réel ;
- ACCEPTE les termes de la convention avec le Conseil Départemental de la Loire, fixant les conditions de mise à disposition de la solution DETOXIO ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération 2023_60

Approbation du bail pour le local professionnel « Kinésithérapeute »

Monsieur le Maire informe que Monsieur CLEMENSON Louis souhaite s'installer en qualité de kinésithérapeute sur la commune, dans les locaux de la maison de santé. Il est nécessaire de faire un nouveau bail, l'installation est prévue pour mi-janvier.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'installation de Monsieur CLEMENSON Louis au pôle médical ;
- DECIDE que le loyer mensuel à payer sera de 400,00€ TTC, avec un montant de charges mensuel de 65,00€ ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération 2023_61

Questions diverses

Travaux « Bâtiment Huguet »

A partir du 30 octobre, la moitié de la place du plâtre sera fermée pour la réalisation des travaux.

Fête du sapin

Le Conseil municipal évoque la fête du sapin du 17 décembre 2023 et les éventuelles nouveautés envisagées.

Décoration de noël

Le Conseil municipal propose d'organiser un atelier, ouvert à tous, afin de confectionner des décorations pour le bourg du village.

Bulletin municipal

La commission « bulletin municipal » se réunira début novembre.

La prochaine réunion aura lieu le **15 novembre 2023 à 20h00.** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

> Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le quinze du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 10 novembre 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Virginie FOUGEROUSE, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN André MASSACRIER, Raphaël MOULIN, Annie TARQUINI

Excusé : Janine MAISON

Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 18 octobre 2023

Après plusieurs modifications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2023.

Tarifs de la garderie

Par délibération du 19 janvier 2022, le Conseil municipal a modifié le tarif de la garderie à 0,75 € par demi-heure. Le nombre d'enfants fréquentant ce service étant en hausse, une personne supplémentaire a été recruté ce qui a impliqué une augmentation du reste à charge de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre à jour ce tarif.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

FIXE le tarif de la garderie à 0,85 € par demi-heure (chaque demi-heure entamée étant due) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Délibération 2023_62

Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de 2 citernes incendie

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'installer 2 citernes incendie supplémentaire sur la commune :

- Une pour le hameau du Genetey qui sera implantée sur la parcelle H29
- Une sur le hameau des mures qui sera implantée sur la parcelle E707

Ces parcelles étant privées, les propriétaires ont donné leur accord pour vendre ces parcelles, ainsi dans un premier temps une convention de mise à disposition sera réalisée entre la commune et les propriétaires, par la suite il sera nécessaire de réaliser les documents de bornage pour l'acquisition de la partie de la parcelle concernée par l'installation des citernes.

Ce projet implique l'acquisition d'une citerne souple ainsi que des travaux de terrassement.

Il est également nécessaire de prévoir la pose d'un poteau incendie à Loibe.

Monsieur le Maire présente les devis reçus au Conseil municipal.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet d'aménagement de 2 citernes et d'implantation d'un poteau incendie.
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2024.
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du Fond vert.
- PROPOSE de présenter les devis suivants pour les demandes de subvention :
- Pour la citerne : l'entreprise Hydralians pour un montant de 9 190,68 € HT.
- Pour le terrassement : l'entreprise Gourbière pour un montant de 20 354,56 € HT.

- Pour le poteau incendie : l'entreprise Gourbière pour un montant de 5 622,82 € HT.
- DECIDE d'effectuer une convention de mise à disposition des parcelles concernées en attendant la réalisation de la vente
- AUTORISE le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2023 63

Approbation des devis pour les travaux d'aménagement d'un local poubelle à la salle des fêtes

Délibération 2023_64

Programme coupe de bois 2024

Dans le cadre de la gestion des forêts relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de faire des propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Il s'agit de coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) mais également des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées pour des motifs techniques particuliers.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessus.

Délibération 2023_65

Forêt de : COURREAU CHAVANE TRECISE

									Mode de	commer	cialisation	1
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
2	E2	43	0,7	2020	2024	A regrouper avec Is pclls 3 et 9 en 2024		V				
3	E1	131	0,6	2016	Supp.	A regrouper avec Is pclls 2 et 9 en 2024, la 3 et						
4	AMEL	135	2	2023	2028	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						
6	AMEL	82	1,2	2023	2028	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						
9	E1	115	1,7	2016	2024	A regrouper avec Is pclls 3 et 2 en 2024, la 3 et		N				

Forêt de : COURREAU

									Mode de	commerc	ialisation	1
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1_a	AMEL	120	1,7	2023	2024			N				
2_a	AMEL	255	4,6	2023	2024			N				
3_a	AMEL	219	3	2023	2027	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						
4_a	AMEL	297	4,5	2023	2024			S				
7_a	AMEL	80	1,2	2023	2024	ONF-RC - Raison commerciale		S				
8_a	AMEL	207	3,4	2023	2024			S				
9_a	AMEL	23	0,4	2023	2024	ONF-RE - Retard exploitation	, and the second	N				

Forêt de : ROURE-GENETAY-VALBERTRAND

									Mode de	commer	cialisation	1
Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
A	E2	36	0,5	2024	2024			☑				\Box
В	E1	79	1,1	2021	2024	report pour cohérence avec les autres parcelles		₹				
С	AMEL	338	3,9	2023	2024			₹				\Box
D	E1	316	4	2021	2024	report pour cohérence avec les autres parcelles		✓				
E	AMEL	38	0,4	2023	2024	•		₹				
F	AMEL	152	1,8	2023	2024			☑				
G	AMEL	10	0,1	2023	2024			₹				
H	E2	152	2,3	2024	2024			₹				
	AMEL	16	0,2	2023	2024			✓				

Projet d'extension du pôle médical

Depuis novembre 2022, le docteur DELACOUR a rejoint le cabinet du Docteur MAURIN au pôle médical de la commune. Le local est donc, aujourd'hui, trop petit, il convient donc de prévoir un agrandissement. L'appartement situé à côté du local est libre depuis sa création, la commune a donc fait une demande de dé-conventionnement auprès de Bâtir et Loger et est dans l'attente de l'accord de la DDT (Direction Département des Territoires).

Il sera également nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de l'appartement.

Le Département peut financer une partie de ces travaux via l'appel à partenariat « soutien au développement de MSP ». Le Conseil municipal est favorable sur ce projet.

Lot 2 - Charpente

Par délibération en date du 13 septembre 2023, le Conseil municipal avait attribué les lots relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement d'un local commercial et d'un logement.

Le lot 2 « Charpente -Couverture - Etanchéité - Bardage » avait été déclaré infructueux.

Voici les offres reçues :

Devis	HT	TTC
JM Charpente	39 517,70 €	47421,24 €
Les garçons du bois	40 993,85 €	49 192,62 €
AMC Charpente	44 102,20 €	52 922,64 €
Delaunay toitures	52 833,00 €	63 399,00 €

Monsieur le Maire informe que dans les devis de l'entreprise « Delaunay » et « Les garçons du bois », la partie étanchéité n'a pas été chiffré. La société « Super 42 » a donc établi un devis d'un montant de 2 158,90 € HT. Il convient donc, de rajouter ce montant au total HT des 2 entreprises.

Après concertation avec le bureau d'étude, en charge du suivi des travaux, et de la disponibilité des entreprises, il semble que l'offre la plus avantageuse soit :

Les garçons du bois pour un montant HT de 40 993,85 € auquel s'ajoute le devis de la société Super 42 pour un montant HT de 2 158,90 €.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

ATTRIBUE le lot 2 - Charpente à l'entreprise « Les garçons du bois » pour un montant HT de 40 993,85 € ainsi que le devis de la société Super 42 pour un montant HT de 2 158,90 € pour la réalisation des travaux du chantier d'aménagement d'un local commercial et d'un logement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_66

Questions diverses

<u>Travaux « Bâtiment Huguet »</u>

Les réunions de chantier ont lieu les mardis à 10h30.

Eclairage de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les scénarios proposés la mise en valeur de l'église.

Marché du dimanche matin

En raison des travaux, le bâtiment Huguet n'est plus disponible pour abriter les commerçants les jours de marché. Le Conseil municipal va réfléchir sur une nouvelle organisation.

Sophrologue

Monsieur le Maire informe qu'une sophrologue sera présente sur la commune, et consultera au cabinet de Tiphaine GARNIER, les mardis et jeudis après-midi.

La prochaine réunion aura lieu le **13 décembre 2023 à 20h00.** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

> Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Réunions du Conseil Séance du 13 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël EPINAT. Maire

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Présents: Joël EPINAT (Maire), Rémi RIZAND (1er Adjoint), Véronique MONTAILLARD (2ème Adjointe), Jean-Luc BEAL (3ème Adjoint), Sylvain MATHEVON (4ème Adjoint), David BREUIL, Eric CHALAS, Nathalie COMBE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN, André MASSACRIER, Raphaël MOULIN. Annie TARQUINI

Excusé : Virginie FOUGEROUSE, Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 15 novembre 2023

Après plusieurs modifications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2023.

Projet de classement du site des Hautes Chaumes

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le projet de classement du site des Hautes Chaumes et indique qu'avant de soumettre ce projet de classement à enquête publique et de poursuivre son instruction aux niveaux départementaux et national, il convient que chaque commune concernée délibère

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au projet de classement du site des Hautes Chaumes.

Délibération 2023_66

N° 2 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération. Par ailleurs, il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite d'un rattrapage ce cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d'entretien actualisé de 2023.

Quel que soit le choix retenu par la commune pour 2023, à compter de 2024, le montant de la mise à disposition réalisée sera révisé d'1 % en intégrant le montant du rattrapage de 5%. Ainsi, l'avenant n° 2 prend en compte le plan d'entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de

« référence », à hauteur de 17 802,22€ et prévoit l'instauration de sa révision annuelle.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%.
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023.

APPROUVE l'avenant afférent.

AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Délibération 2023 67

<u>Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel</u> <u>sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié</u> à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 18 décembre 2023 au 29 février 2024.
- DECIDE de recruter Monsieur MONIER Justin.
- DECIDE que cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à temps complet.
- DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier échelon du grade de recrutement.

Délibération 2023 68

Acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque

L'ordinateur de la bibliothèque étant vétuste, il est nécessaire de procéder à son remplacement

Monsieur le Maire présente le devis de la société « univers du PC » pour un montant de 981,00 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- APPROUVE le devis de la société « Univers du PC » pour un montant de 981,00€ TTC.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023 69

<u>Demande de subvention auprès Département au titre de l'enveloppe de solidarité</u>

Le Conseil municipal est favorable sur ce projet. Comme

évoqué lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le matériel de la cuisine de la salle des fêtes, utilisé essentiellement pour la cantine, n'est plus adapté, il convient de le renouveler et de revoir l'aménagement de la cuisine. Monsieur le 1er Adjoint présente le projet d'aménagement de la cuisine, les devis d'acquisition et de pose de matériel ainsi que les travaux nécessaires pour ces installations.

Entreprise	HT	TTC
VDF	24 345,35 €	29 214,38 €
Danelec	860,54 €	€1 032,65 €
Total	25 205,86 €	€30 247,03 €

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, pour ce projet, une demande de subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet d'aménagement de la cuisine.
- SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_70

Demande de subvention pour l'extension du pôle médical

Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil municipal, depuis novembre 2022, le docteur DELACOUR a rejoint le cabinet du Docteur MAURIN au pôle médical de la commune. Le local est donc, aujourd'hui, trop petit, il convient donc de prévoir un agrandissement. L'appartement situé à côté du local est libre depuis sa création, la commune a donc fait une demande de dé-conventionnement auprès de Bâtir et Loger et est dans l'attente de l'accord de la DDT (Direction Département des Territoires).

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une estimation des travaux :

Type de travaux	Estimatif
Plâtrerie	14 749,00 €
Electricité	3 520,00 €
Plomberie	2 046,00 €
Maçonnerie	6 500,00 €
Total	26 815,00 €
Honoraires	3 400,00 €
Total HT	30 215,00 €
Acquisition de l'appartement	108 895,35 €
Montant total	139 110,35 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet d'extension de pôle médical.
- AUTORISE le Maire à présenter le dossier pour des demandes de subvention.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023 71

Avenant lot 6 : Menuiserie extérieure bois

Monsieur le Maire informe que lors de l'appel d'offre pour le réaménagement d'un local commercial et d'un logement, les volets roulants n'avaient pas été prévus sur toutes les fenêtres. Il est nécessaire de les prévoir.

Il présente l'avenant au Conseil municipal.

Lot 6

Faure Menuiserie	HT	TTC
Montant initial du marché voté		
par délibération 2023_53	33 829,80	€40 595,76 €
Avenant n°1	3 923,00	€4 707,60 €
Nouveau montant	37 752,80	€45 303,36 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'avenant au lot 6 de l'entreprise FAURE MENUISERIE pour un montant HT de 3 923,00€.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_72

Subvention à l'association cantine scolaire

Monsieur Rémi RIZAND concerné par cette question ne prend pas place au vote, et transfère son rôle de secrétaire de séance à Madame Véronique MONTAILLARD pour ce point. Pour l'année 2023, le montant des charges du personnel est de 19 558,82 € (+ 1 472,97€ par rapport à 2022, ce qui s'explique par l'arrivée d'Océane).

Pour rappel, la convention entre la commune et la cantine scolaire indique que l'association doit verser le montant correspondant à la mise à disposition du personnel. La commune en contrepartie verse à l'association une subvention lui permettant d'être à l'équilibre. Le montant de la subvention est de 14 000,00 €.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal (Rémi RIZAND concerné par cette question ne prend pas place au vote) :

- DECIDE de verser une subvention de 14 000,00€ à l'association de la cantine scolaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2023_73

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables - élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Le maire explique que cette loi veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Sous réserve du respect de la réglementation, il est possible d'implanter une installation terrestre de production

d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais, les projets en dehors d'une ZACC seront soumis à :

- la mise en place obligatoire d'un comité de projet aux frais du porteur de projet ;
- des délais d'instruction de droit commun soit 4 mois pour l'autorité environnementale (contre 3 mois pour les ZACC) et un avis du commissaire enquêteur sous 1 mois (contre 15 jours pour les ZACC).
- La délimitation des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables est établie, après concertation locale, en considérant :
- la réglementation : le respect des obligations prévues par la loi, notamment au regard du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, paysager et culturel ;
- le projet de territoire : le projet de mandat, la mise en œuvre de schémas et des plans relatifs à l'énergie ou à la transition énergétique, la charte du PNR, les actions spécifiques en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la sobriété énergétique ;
- la gestion des risques : inondation, incendie, éblouissement, minier, technologique, etc ;
- la valorisation des ressources du territoire au travers de la production agricole ou forestière, des autres activités économiques, de la ressource en eau, de la biodiversité, de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la préservation des paysages, etc;
- l'acceptabilité : la meilleure gestion des aménités du projet et notamment des éventuelles nuisances, l'anticipation sur le développement du territoire de la commune et des communes voisines ou la lutte contre les informations erronées.

Les 6 calques de la carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC) sont présentés au Conseil municipal et discutés.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet de carte communale des ZACC tel que présenté
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

Délibération 2023 74

Attribution du lot 2

Par délibération en date du 13 septembre 2023, le Conseil municipal avait attribué les lots relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement d'un local commercial et d'un logement.

Le lot 2 « Charpente -Couverture - Etanchéité - Bardage » avait été déclaré infructueux.

Voici les offres reçues, à ce jour :

Devis	HT	TTC
Les garçons du bois	34 987,84 €	41 985,41 €
JM Charpente	39 517,70 €	47 421,24 €
AMC Charpente	44 102,20 €	52 922,64 €
Delaunay toitures	52 833.00 €	63 399.00 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE le lot 2 Charpente à l'entreprise « Les garçons du bois » pour un montant HT de 34 987,84 € pour la réalisation des travaux du chantier d'aménagement d'un local commercial et d'un logement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2023_75

Tarif de la salle des fêtes

Par délibération 2023_34 du 23 mai 2023, le Conseil municipal avait modifié les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il s'avère que ces nouveaux tarifs ne comprenaient pas les locations à titre professionnel, il convient donc d'y remédier. Il est proposé le tarif suivant : tarif de 20,00€ par prestation et par heure.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de tarifs telle qu'elle est formulée ci-dessus.
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

Délibération 2023_76

Questions diverses

Proposition d'achat

La propriétaire du bâtiment situé 32 place du plâtre a indiqué à la commune, son souhait de vendre. Le Conseil municipal décide de faire une proposition pour l'acquisition du bâtiment à hauteur de 35 000,00 €.

<u>Personnels</u>

Le Maire informe du recrutement de BARRIER Kelly sur la commune pour un contrat de remplacement sur la restauration scolaire.

La prochaine réunion aura lieu le **17 janvier 2024 à 20h00.** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

> Le Maire, Joël EPINAT Le secrétaire de séance, Rémi RIZAND

Centre de loisirs intercommunal «les p'tits montagnards»





2023 fut encore une très belle année pour notre centre de loisirs « Les P'tits Montagnards ».

Nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle salariée, Désirée, qui vient renforcer l'équipe.

Notre structure a ouvert à chaque période de vacances, mais aussi les mercredis pour l'accueil périscolaire.

Des activités sportives, manuelles et culturelles ont été organisées afin de satisfaire au mieux notre jeune public.

Les samedis de janvier, Laetitia, notre directrice, accompagnée par les bénévoles ont accueilli une quarantaine d'enfants débutants ou non pour pratiquer le ski sur notre belle montagne. Lors vacances scolaires. les animatrices des accueillaient les enfants dans nos locaux (ancien collège de Chalmazel). Le ramassage en minibus, ou avec les salariées ou des bénévoles de l'association a permis aux enfants de nos 6 communes de profiter de la structure chaque jour d'ouverture. Rappelons que nous desservons Saint-Just-en-Bas, Palogneux, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Bonnet-le-Courreau, Sauvain et Chalmazel-Jeansagnière.

Cette année encore, deux camps ont été proposés aux enfants durant les vacances d'été. Une semaine complète de camp vélo sur les bords de Loire, ainsi qu'une semaine trappeur à Chalmazel.

Nous avons terminé l'année avec l'animation d'Halloween faite par Laetitia, la directrice du centre de loisirs. Des dizaines d'enfants et de parents ont arpenté les rues du village. Cette année, en plus de concours de déguisements, un rallye photos était organisé. Merci à Laetitia et au Bar Chabance pour cet après-midi festif.

Nous remercions du fond du cœur l'ensemble des bénévoles qui ont donné même un petit coup de main au centre de loisirs. Vous êtes là pour le ski, les transports, les repas, ..., bref de manière discrète, vous faites fonctionner notre structure. Donc UN GRAND MERCI AUX BENEVOLES!

L'association remercie également Laetitia et Désirée pour leur investissement et leur dynamisme. 2024 promet encore son lot d'activités, les filles travaillent déjà sur les programmes, on espère sincèrement qu'elles vous plairont, on a donc hâte de vous les présenter.

Nous profitons également de ce début d'année 2024 pour vous informer que si vos grands enfants souhaitent passer le BAFA, Familles Rurales peut les accompagner. Vous souhaitez le programme, une information sur le BAFA, avez des questions, ou simplement nous proposer des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 24 89 88 ou petitsmontagnards.42920@orange.fr

Merci aux bénévoles d'un jour, même d'une heure! Ils ont su répondre à notre appel.

Comme toutes les associations nous sommes en constante recherche de bénévoles. Même si vous ne souhaitez pas forcement vous investir dans le bureau, vous pouvez devenir bénévole d'une heure pour le portage de repas ou le centre de loisirs. Ou au contraire, si vous souhaitez vous investir pour votre territoire, n'hésitez pas à nous rejoindre. Pour en savoir plus, on vous donne rendez-vous à notre assemblée générale qui





Centre de loisirs intercommunal «les p'tits montagnards»





aura lieu le vendredi 5 avril 2024. Mais en attendant vous pouvez contacter nos coprésidentes Séverine Verdier ou Florence Loupe.





L'association:

En 2023, Familles Rurales Chalmazel-Jeansagnière c'est :

- 100 adhérents sur 12 communes
- 2 services : le CEL et le portage de repas
- 3 salariées : 1 pour le portage de repas et 2 pour le centre de loisirs
- 3 manifestations : la vente de fleurs, la vente de pommes, le loto

Toute l'équipe de l'association vous souhaite une excellente année 2024 !

Pour nous joindre: famillesrurales42920@orange.fr Suivez nous sur facebook à Familles Rurales Chalmazel https://www.facebook.com/profile.php?id=100010472718346

Infos

Portage de repas à domicile

Entre 15 et 25 bénéficiaires ont profité du service chaque mois, sur les 4 communes que nous desservons, à savoir Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Georges-en-Couzan.

Les repas sont préparés en alternance par Mme Verdier à Saint-Just-en-Bas, Christophe Duchampt à Sauvain et l'Auberge Au St-Georges du Mazet à Saint-Georges-en-Couzan. Vous avez le choix entre 3 formules, soit le repas complet (entrée, légumes, viande ou poisson, dessert ou fromage), soit entrée et plat du jour soit le plat du jour.

Les livraisons sont effectuées par Marie-Paule, la



salariée ou des bénévoles. Le nombre de bénéficiaires n'est pas fixe car notre service s'adapte aux besoins de ces derniers. Livraisons ponctuelles ou occasionnelles lors de retour d'hospitalisation, pour des villégiatures estivales, départ ou retour d'absence, convalescences, ..., les raisons sont multiples et illimitées pour faire appel à notre service.

Il n'y a ni limite d'âge, ni quelconque dossier à remplir pour pouvoir prétendre au portage de repas. Un simple appel téléphonique, quelques questions sur le régime alimentaire (pour adapter le repas si besoin) et le tour est joué.

Si vous aussi, vous souhaitez faire appel au portage de repas, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe au 04 77 24 89 88

Nous profitons aussi de ce mot pour remercier Marie-Paule, Chantal Verdier, Christophe Duchampt, et l'équipe du Mazet. Merci à eux de s'adapter quotidiennement aux besoins des bénéficiaires. Sans cette écoute, nous ne serions pas en mesure de répondre aux contraintes. Merci également à tous les bénévoles pour leur investissement sans qui ce service ne fonctionnerait pas correctement. Sans oublier les mairies qui nous soutiennent dans cette action. Nous souhaitons aussi la bienvenue à Isabelle qui a rejoint l'équipe de bénévole du portage de repas.

Association Saint Roch de Saint Bonnet le Courreau

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2024. Une bonne année et surtout une bonne santé. La cotisation reste inchangée (2 euros / personnes / an à patir de 18 ans). Vous pouvez commencer de côtiser à tout âge, un prorata sera effectué au moment de l'adhésion.

<u>Petit rappel</u> : toute personne côtisant à l'association est libre de choisir les pompes funèbres de leur choix au moment des funérailles d'un de leur proche.

Prenez soin de vous et de vos proches. Roselyne 06 43 86 87 72.

Club de l'Amitié

Bonjour à toutes et à tous,

Nos rencontres ont toujours lieu un mercredi sur deux, les semaines impaires.

Le club souhaiterait accueillir de nouveaux membres afin d'augmenter son effectif et si possible le raieunir.

Nous sommes toujours en contact avec le club de Châtelneuf que nous rencontrons deux fois par an, un moment très convivial et de partage, café, chocolats et viennoiseries provenant de la boulangerie de St Bonnet sont très appréciées.

Nous souhaitons les anniversaires des 5 et des 10.

Cette année nous avons également fêté les 60 ans de mariage de Josette et Jojo qui nous ont offert un succulent gâteau aux fruits.

Pour tout renseignement et inscription,

nous vous invitons à prendre contact avec **André Béal au 04 77 76 81 97**.

Avec toute notre Amitié.

La FNACA

Notre section compte 12 anciens combattants plus 2 veuves, un nouvel adhérent nous a rejoint. Nous assurons les manifestations du 19 mars, 8 Mai et 11 Novembre devant le monument aux morts avec la municipalité et la population.



Une délégation avec le drapeau, est présente à chaque décès dans le secteur. Nous envisageons un regroupement des sections dans le secteur à cause de la diminution des effectifs.

La section vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 ainsi qu'une bonne santé à toutes et à tous.



Chemins de Traverse

Nos chemins balisés connaissent toujours une bonne fréquentation, que ce soit par les habitants de la plaine qui fuient les épisodes de canicule, ceux de nos villages ou par les résidents des gîtes venus de plus loin. Ces passages fréquents contribuent à l'entretien des chemins et sentiers. Seules quatre ou cinq sections de quelques centaines de mètres nécessitent un entretien annuel.



Plan des chemins balisés, au point infos du bourg.



La commune offre plus de 90km de chemins balisés. Deux circuits sont entretenus par les Randonneurs montbrisonnais : La pierre qui sonne au départ de Garnier et La vallée de Chorsin au départ du Crozet. Pour notre part, nous surveillons le balisage des circuits 0 : l'Oule, 1 : Les balcons du Haut-Forez (Saint-Bonnet et Châtelneuf), 3 : Montée à l'estive, 4 : Les hameaux, 5 : Découverte de la fourme.

Le topo guide est vendu à la mairie, à la boulangerie et au Moulin des Massons.

Cette année le balisage a été revu sur des sections du N° 0, N°3 et N°5.

Saint-Bonnet est aussi parcourue par le Circuit des 7 vallées initié par Loire-Forez et par des pistes VTT ou cavalières.

Toute personne qui voudrait nous donner un coup de main est la bienvenue. Il suffit de demander nos coordonnées à la mairie.

Côté patrimoine: Christian Le Barrier a guidé plusieurs visites de La Regardière. En principe cela part de la demande d'une association, une date est fixée, puis nous contactons des personnes isolées qui ont manifesté leur souhait de découvrir ce site.







Paroisse Sainte Claire Sainte Thérèse en Forez



Paroisse Sainte-Claire-Sainte-Thérèse-en-Forez:

28 communes, 31 clochers, un seul cœur!

Et notre commune fait partie de cette communauté... Une communauté est un ensemble de personnes solidaires qui partagent un bien commun. Elle se manifeste donc par une façon de vivre ensemble, de partager des moments de convivialité, dans les joies et dans les peines. Mais pour qu'une communauté rayonne, elle doit être joyeuse, fraternelle et attentive à tous. c'est le but de notre communauté paroissiale!

LA JOIE! Adieu tristesse et morosité. La joie est un art de vivre que nous voulons cultiver pour rendre compte de l'espérance qui est en nous.

LA FRATERNITÉ! Elle ajoute une dimension familiale à notre communauté paroissiale. Elle nous entraîne plus loin.

L'ATTENTION À TOUS! Nous voulons aller davantage les uns vers les autres et porter ensemble une attention particulière à ceux qui sont isolés.

ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR JÉSUS, c'est aussi le but de notre communauté paroissiale! Au travers de temps de rencontres, de marches, de jeux, de prières.

ENSEMBLE DANS LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA VIE par les sacrements (baptême, confirmation, mariage, sacrement des malades), mais aussi l'accompagnement des familles en deuil, la visite des malades, les funérailles.

ENSEMBLE POUR GRANDIR DANS LA FOI, tout au long de notre vie (éveil à la Foi -jusqu'à 7 ans-, caté -enfants du CE2 au CM2-, aumônerie pour les plus grands, parcours Alpha, Mardi de la foi, pèlerinage paroissial en Normandie du 15 au 21 avril 2024... et autres temps forts ponctuels pour les adultes) et aussi dans la vie quotidienne avec les temps de prières, de partage d'évangile, les fraternités locales...

7 messes ont également lieu sur la paroisse chaque weekend :

- le samedi à Champdieu (18h30) et sur un autre clocher par roulement (à l'église de Saint Bonnet pour la veillée de Noël) et chaque deuxième samedi du mois à Savigneux (18h30) pour les personnes malentendantes.
- le dimanche au monastère (8h), à Saint-Romain-le-Puy (9h), à Soleymieux, Lérigneux et Notre-Dame (10h30).

L'accueil paroissial est assuré du lundi au samedi (hors vacances scolaires) de 9h à 12h à la cure Notre-Dame (6 rue Loÿs Papon à Montbrison), puis, à partir de janvier, à la Maison Saint-Joseph (41 rue du Faubourg de la Croix à Montbrison).

Les horaires de messes sont affichés à l'église (avec les contacts utiles), dans les « Échos » mensuels ainsi que sur le site https://messes.info ou sur le blog paroissial https://steclairestethereseenforez.fr/

L'équipe communication de la paroisse

Club Sportif des Hautes Chaumes

St Bonnet - Sauvain - Châtelneuf - Roche

Cette année 2023 a été celle du changement au sein du bureau du CSHC. Après de nombreuses années de bénévolat, Annabel Trapeaux-Breuil et Nicolas Berlande ont souhaité quitter le bureau pour s'envoler vers de nouvelles aventures. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur investissement sans faille pendant toutes ces années, ainsi que pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés au club.

Un nouveau bureau a été créé, toujours dirigé par une co-présidence formée par cette fois par Pierre Durris et Emmanuelle Dupuy. Thibault Marchand conserve son poste de secrétaire et Justin Murat prend la tête de la trésorerie. Les quatre autres membres du bureau (Anaïs Maison, Bérénice Trunel, Alison Tarquini et Louis Murat) se partagent des tâches diverses : gestion du site internet et de la boutique, fabrication du calendrier, organisation des manifestations...

Sur le plan sportif, la saison 2022-2023 s'est achevée sur un bilan mitigé pour les équipes adultes, avec des classements finaux moins hauts qu'espéré, mais nous sommes ravis que les jeunes aient pu reprendre la compétition après plusieurs années sans équipes d'enfants engagées.



Cette belle dynamique jeune s'est poursuivie pour cette saison 2023-2024 puisque nous avons cette fois engagé 4 équipes : deux équipes U7, une équipe U9 et une équipe U11. Ce sont 34 enfants de 5 à 11 ans qui s'entraînent le mercredi à 18h, et participent régulièrement à des plateaux le samedi matin ou après-midi. Les équipes U7 sont dirigées par Mathieu Montaillard, les U9 par Adrien Dupuy et Henri Pascal, et les U11 par Fabien Montet. Si des enfants souhaitent nous rejoindre, même en cours de saison, n'hésitez pas à venir renforcer nos effectifs! Nous accueillons





les jeunes garçons nés de 2013 à 2018 et les jeunes filles nées de 2012 à 2018.

Le club est également composé de 3 équipes adultes. L'équipe des seniors masculins est encadrée par Guillaume Pélisson, celle des seniors féminines par Jean-Michel Rizand et l'équipe critérium est gérée par Loïc Chazelle. Les entraînements ont lieu le mercredi soir et le vendredi soir à 19h30. Là aussi, nous vous accueillerons avec plaisir, même en cours de saison.

Les challenges de la saison 2022-2023 ont été remportés par Hugo Chazal (meilleur gardien), Alison Tarquini (meilleure buteuse) et Anaïs Thomas (meilleure pronostiqueuse).

Pour l'année 2024, le CSHC organisera une soirée dansante (ouverte à tous) à Roche le 10 février.

Nous tenons à remercier chaleureusement les municipalités pour leur soutien financier et logistique, les habitants des différentes communes pour leur accueil chaleureux lors de notre vente de calendriers, et nos fidèles supporters toujours présents pour nous encourager!



Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2024!

Le Club Sportif des Hautes Chaumes (cshc.footeo.com)

AJSB (Association des Jeunes de St Bonnet)

L'association compte actuellement 50 membres, dont 10 nouveaux.

L'année 2023 a débuté par l'élection du bureau, nous retrouvons Aimeric PERRIN (président), Maïwenn GOUJET (Trésorière) et Floriane VRAY (secrétaire).

Nous avons commencé l'année par l'organisation de l'inter club des jeunes qui a eu lieu le 7 Mai.

Le 25 Mars a eu lieu le traditionnel bal de l'AJSB, le 28 Mai a eu lieu notre premier concours de pétanque qui s'est très bien déroulé.

Le 18 Août, nous avons passé une soirée festive partagée avec les classards autour d'un barbecue pour fêter la fin des chars qui annonce le début des festivités du week-end.

Le dernier bal de l'AJSB s'est déroulé le 21 Octobre. 2 jolis bals pour cette année, en espérant faire autant voir même mieux l'année prochaine.

Le 18 Novembre nous avons fêté les 25 ans du club en réunissant les anciens membres de l'AJSB pour une petite soirée.

Notre logo est enfin terminé et nous sommes fiers de le porter à chacun de nos évènements. Enfin une sortie de fin d'année aura lieu afin de marquer le coup et passer un bon week-end tous ensemble.



Nous avons hâte de vous retrouver en 2024, lors de ces évènements.

Pour finir nous invitons tous les jeunes de 15 à 25 ans à venir nous rejoindre lors de l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 5 Janvier au local de la mairie. Si vous ne pouvez pas être présents, sachez que nos réunions se tiennent tous les premiers vendredis de chaque mois à 21h30.



L'A.J.S.B. vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2024!

Comité des fêtes

L'événement le plus important de l'année pour le comité des fêtes est bien évidemment la fête patronale. Cette année, le défi était grand puisqu'il n'y avait pas de bar ouvert. Nous avons donc dû nous adapter, agrandir les buvettes, mobiliser plus de bénévoles.

Et la fête 2023, grâce à une météo radieuse, a été un très bon cru!

Le programme de ce week-end était assez classique avec le concours de boules carrées le samedi après-midi, un spectacle de cirque de sangliers (entre autres) le dimanche après-midi en parallèle de la course cycliste, le feu d'artifice le dimanche soir, un spectacle, le radio-crochet et les jeux inter-hameaux le lundi, des repas tout au long du week-end, des soirées dansantes animées par l'Acropole du son et les Badarots.

Les défilés de chars sur le thème de la gastronomie ont, une fois de plus, attiré les foules et la chaleur de ce mois d'août a permis à tous de profiter pleinement des soirées.

Un grand merci aux nombreux bénévoles qui nous ont aidés cette année, aux conscrits qui ont assuré l'animation du lundi, aux associations et aux hameaux qui ont confectionné de très beaux chars, préparé les repas, tenu des buvettes.

Cette année, nous avons aussi



organisé la randonnée VTT «Saint-Bo bike» 124 coureurs sont venus parcourir les chemins de Saint-Bonnet le dimanche 11 juin.

Le 14 juillet, le bal populaire avec vente de couscous au stade des Bauches a été moins suivi qu'à l'accoutumée, mais l'ambiance était au rendezvous.

En cette fin d'année nous avons diffusé la finale de la coupe du monde de rugby le samedi 28 octobre à la salle des fêtes.

Enfin, nous avons participé à la journée du sapin le 17 décembre en offrant des crêpes.

Le nombre de membres au comité des fêtes baisse depuis plusieurs années et le bureau s'essouffle dans ses différentes missions, c'est pourquoi nous lançons encore un appel aux bonnes volontés. Nous savons que nous sommes nombreux à aimer la «fête à Saint-bonnet»,

à vouloir animer notre village, nous avons donc espoir que les effectifs se renouvellent dans les prochaines années!

Bonne année 2024 à toutes et à tous !





Club Loisirs et Détente

Nous voilà repartis pour une nouvelle année, le bureau reste identique.

BOUCHAND LEA: Co-présidente/représentante de la gym

VIALLON Marie-Claude : Co-présidente/représentante de la chorale avec PERRET Marie-Pierre

CHAZAL Lauriane : Trésorière/ représentante de la gym MASSON Mallaury : Co-secrétaire/ représentante de la gym

DERORY Henriette : Co-secrétaire/représentante de l'atelier du jeudi avec VRAY Annie

Pour l'année 2023-2024, le club compte 76 adhérents répartis sur 3 activités, soit 10 personnes de plus que l'année précédente :

• Chorale: 25 choristes, le lundi de 14h à 16h •

• Gym: 41 adhérents, le vendredi de 19h à 20h et de 20h à 21h •

• Atelier du jeudi : 10 adhérents, le jeudi de 14h à 17h •

Toutes les activités ont repris en Septembre 2023.

Bilan 2022-2023

- Cette année s'est déroulée de manière optimale.
- Nous avons clôturé la fin d'année par un cours de yoga du rire.

DÉROULEMENT 2022-2023

Reprise des cours de gym au sein de la salle des fêtes toujours animés par Marie Pierre SAVEL, avec une heure dédiée à la gym tonique et la seconde dédiée au pilates.

Nous sommes ravies de compter de nouveaux adhérents, notamment au cours de pilâtes.

Aucune manifestation n'est prévue à l'heure actuelle.





ATELIER DU JEUDI

L'atelier du jeudi comprends 10 personnes qui sont heureuses de se retrouver autour d'un bon café fêter les anniversaires et fabriquer des objets de décorations.



CHORALE

La chorale "Les merles moqueurs" a repris le chemin des écoliers début Septembre pour une nouvelle saison.

28 choristes au compteur et aussi notre nouveau chef de choeur Sébastien qui nous a déjà bien fait travailler.

Elsa nous a entrainé pendant 6 ans et nous la remercions pour sa bienveillance et tout ce qu'elle nous appris.

Nos prochain concerts "chants de NOËL" :

- Le marché de NOËL Essertines en Chatelneuf le 19 Novembre
- L'église à Leigneux le 16 Décembre
- La fête du Sapin à St Bonnet le 17 Décembre



Pour 2024 le programme n'est pas encore défini. Bonne humeur,ambiance,plaisir de chanter sont notre crédo.

Bonne et belle année à toute et tous.

Ecole Publique

Pour cette année 2023/2024, l'effectif de l'école est stable par rapport à l'an passé. 70 élèves sont inscrits et répartis ainsi :

• Cycle 1: 7 PS - 12 MS - 7 GS • Cycles 2 et 3: 6 CP - 12 CE1 - 5 CM1

• Cycles 2 et 3:8 CE2 - 13 CM2

L'équipe enseignante est au nombre de trois : Mme ASTE est en charge de la classe de cycle 1 (PS/MS/GS), Mme VIRISSEL a une classe de cycles 2 et 3 (CP/CE1/CM1) et Mme DUPUY-MESCHKE est toujours directrice et enseignante de la deuxième classe de cycles 2 et 3 (CE2/CM2). L'équipe compte également Lucie TARIT, AESH qui vient en aide aux élèves en difficulté, ainsi que Géraldine MOULIN et Océane GUYONNET (arrivée cette année), en tant qu'ATSEM.

Cette année scolaire est de nouveau marquée par un projet commun aux trois classes. Une classe découverte aura lieu du lundi 24 juin au vendredi 28 juin. Seules les classes de cycles 2 et 3 pourront partir. Comme la classe de cycle 1 ne peut se joindre au reste de l'école, par manque d'élèves participants, l'équipe enseignante va tout mettre en œuvre pour relier les élèves à cette classe découverte.

Au programme de ce voyage, visites des châteaux de la Loire, du Clos Lucé à Amboise, de champignonnières et du zoo de Beauval ; le tout encadré des ateliers pédagogiques. A noter que l'ensemble de ce projet est travaillé au quotidien, en classe, au travers différentes disciplines scolaires : littérature, art, poésie, musique, histoire, géographie, questionner le monde...

Une nouvelle fois, un beau projet a été pensé et mis en œuvre par l'équipe enseignante, qui remercie encore le sou des écoles et tous les autres partenaires pour son financement.



Cantine Scolaire

La cantine scolaire est gérée par une association de parents d'élèves dont le bureau reste inchangé pour cette nouvelle année scolaire :

Président - Rémi RIZAND, Trésorière - Floriane NIGON, Secrétaire - Alice DUPUY.

Cette année, Océane GUYONNET vient renforcer l'équipe déjà composée par Béatrice BESSEY et Martine BEAL, en apportant son aide au service, de 12H à 13H.

En 2022/2023, 5547 repas ont été servis à la cantine.

Les repas de fin de période sont toujours très appréciés, et sont donc reconduits cette année, chaque jeudi avant les vacances.

Nous continuons aussi notre travail sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui vise à développer le « manger mieux », et plus local.



Dans ce cadre, nous avons travaillé notamment avec une diététicienne-nutritionniste à l'élaboration de nouveau menus, pour intégrer, par exemple, un menu végétarien par semaine.

Et en octobre, pour la semaine du goût, les cantinières ont mis l'accent sur les producteurs du coin en proposant aux enfants des produits locaux à chaque repas.

En septembre, la mairie a intégralement remplacé le mobilier de la cantine. De nouvelles tables et de nouvelles chaises ont été installées. Plus léger, plus confortable, plus coloré... ce nouveau mobilier fait l'unanimité!

Pour finir, nous tenons vraiment à remercier la municipalité qui, par son soutien financier, contribue grandement au bon fonctionnement de la cantine.

Un grand merci également à Béatrice, Martine et Océane pour leur travail et leur investissement auprès de nos enfants!

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2024.

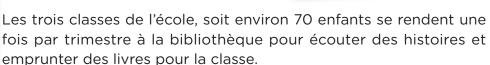
Bibliothèque

La bibliothèque vous propose un choix varié parmi plus de 1500 documents (romans, bandes dessinées, documentaires, albums, contes et DVD pour enfants, adolescents et adultes). La carte d'usager est gratuite et permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau et même dans les ludothèques. De plus, nous



appartenons au réseau Copernic, ce qui donne accès sur réservation à plus de 300.000 documents (livres, CD, DVD, partitions) gratuitement.

Deux fois par an, ce sont environ 700 livres qui sont échangés à la DDLM de Montbrison pour renouveler le fond.



Nous sommes 8 bénévoles et recherchons des personnes pour renforcer l'équipe : venez à notre rencontre aux heures d'ouverture : Vendredi de 9h45 à 11h45 – Dimanche 9h30 à 11h30

https://www.mediathegues.loireforez.fr

Bonne et heureuse année 2024 à tous.



Le Sou des Ecoles

Le sou des écoles est l'association des parents d'élèves de Saint Bonnet le Courreau organisant diverses manifestations tout au long de l'année. Les bénéfices récoltés permettent aux enseignantes de proposer des activités ludiques en lien avec le programme scolaire, et aussi de renouveler le matériel nécessaire aux activités.



Suite à l'assemblée générale du 15 Septembre 2023, le bureau se compose de manière suivante :

• 1 Présidente : Madlyne Delaporte

• 1 Vice-Président : Bastien Faveyrial

• 2 Co-Trésorières : Audrey Marcoux et Aline Chalas

• 3 Co-Secrétaires : Cécile Epinat, Stéphanie Rizand et Cindy Muron L'adresse mail pour communiquer avec l'Association des Parents d'élèves est la suivante : soudesecoles42940@gmail.com Ou via notre boite aux lettres située vers le portail de l'école

Sur notre page Facebook : Sou des écoles de Saint Bonnet le Courreau.

Cette année l'école compte 71 enfants scolarisés. Les enseignantes ont fait le choix de porter un gros projet soutenu par l'association :

Projet à financer pour l'année 2023/2024 :

◆ Une classe découverte du CP au CM2 à la découverte des Châteaux de la Loire, du Zooparc de Beauval, d'une cave à champignon...

Le sou des écoles prépare de nombreuses manifestations pour cette année 2023-2024

Manifestations de l'année :

◆ 7 et 8 octobre : Le Rallye pour la 44^{éme} éditions !

♦ 29 octobre : Vente de fleur au marché

• 4 novembre : un Bal du Sou des écoles

◆ 28 janvier : Journée tripes

 ◆ 1er Mars : spectacle de théâtre au profit de l'asso avec la compagnie « kiverarira »

♦ 16 mars : Soirée Saint Patrick

♦ 5 juillet : kermesse de l'école

• 19 juillet : Marche de nuit

◆ 1/12 octobre 2024 : Rallye.

Ventes pour financer les projets pour l'année 2023/2024 :

- Octobre : Vente de fleur d'automne
- Novembre et décembre : vente de torchons, sacs et calendriers personnalisés (dessin des enfants) et vente de saumon.
- Mars et avril, vente de sirop et de pâte à tartiner
- ♦ Mai vente de pizza

Le sou des écoles soutient également les manifestations de la commune et du comité des fêtes comme pour la fête du sapin et la fête patronale.

Le bureau du Sou des écoles remercie les parents actifs au sein de l'association, la mairie, les commerçants et vous tous pour votre participation.

Sans vous, les projets pour nos enfants ne seraient pas réalisables.

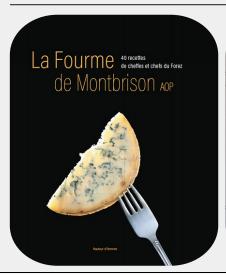
Nous vous souhaitons une très bonne année 2024

Le Syndicat de la Fourme





BULLETIN D'IN FOURM ATION - DÉCEMBRE 2023





UN NOUVEAU LIVRE DE RECETTES

La fourme de Montbrison est à l'honneur dans un nouveau livre de recettes de Luc Olivier aux éditions Hauteur d'Homme.

Au travers de ces 96 pages vous découvrirez une part d'histoire de ce produit aussi unique qu'excellent. Cette excellence est mise à l'honneur et sublimée par une dizaine de chefs foreziens qui ont œuvré dans leurs ateliers à produire 42 nouvelles recettes qui prouvent une nouvelle fois la capacité de votre FOURME DE MONTBRISON à être présente à votre table sous toutes ses formes et à toutes les occasions. Nous avons souhaité ce livre élégant à l'image, de cette pâte légèrement persillée et cette croûte orangée à souhait. Une élégance que vous retrouverez aussi dans l'imagination sans tabou de nos chefs avec des recettes gastronomiques qui vont égayer vos papilles et celles de vos convives. Ce livre a aussi vocation à faire connaître par une diffusion la plus large possible ce terroir ligérien accueillant, préservé et riche d'une biodiversité dont nous sommes fiers. J'adresse un immense merci aux photographes, aux chefs - Jean Christophe Berthet Apicius - Sophie Carret Carre Buffet - Fabrice Laurençon L'Intuition Emma Fournel et Thomas Laurier Domaine de la Plagnette - Pierre Gagnaire Restaurant Pierre Gagnaire - Damien Guenier Restaurant la roseraie - Julien Magne Le clos perché - Sylvain Roux Chateau Blanchard Hôtel Restaurant Ludivine Sain et Angélique Arnaud La Route Bleue Restaurant - Martine Goubatian, journaliste Culinaire - et chargé de missions qui ont contribué à l'élaboration de ce troisième volume présentant des recettes à base de FOURME DE MONTBRISON. Je vous souhaite une fourmidable lecture.

Hubert Dubien

Si vous souhaitez passer commande, n'hésitez à revenir vers le syndicat de la fourme de Montbrison AOP.

Contact : syndicat@fourme-montbrison.fr 04 77 58 91 30 - 06 80 54 38 90





Association : «LE PANIER DE SAINT BONNET»

CHOCOLAT, GLACES, LEGUMES, VIANDES Divers, FROMAGES divers, YAOURTS et CREMES DESSERT, ŒUFS, FRUITS, BISCUITS, BIERES, VINS....

Le tout de producteurs LOCAUX!

L'association " Le Panier de Saint Bonnet" pour les habitants de Saint Bonnet le Courreau et alentours vous accueille les mercredi soir de :

18h30 à 19h (heure d'hiver) 19h à 19h30 (heure d'été) Sur la place du Plâtre.

Cette association est destinée à :

Une vente de produits locaux soit sous forme d'Amap (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, contrats semestriels) soit sous forme de vente directe et/ou de commande directement au producteur.

Nous faisons travailler essentiellement des gens du coin : éleveurs, transformateurs, artisans. Pour nous découvrir vous pouvez venir directement à notre rencontre les mercredis soirs où vous trouverez : Viande, Fromages, Œufs, Terrines, Légumes, Fruits, Bières selon les semaines et sinon nous écrire par mail au :

marcheproducteurs.stbonnet@gmail.com

ou par tél. avec : Ines : 06 98 61 46 26

Clémence : 06 76 15 26 48 Roselyne : 06 43 86 87 72 Sandrine : 06 37 08 16 15

> Vous êtes tous les bienvenus pour échanger, commander, adhérer... Nous vous souhaitons une très belle année 2024!





2008

Pétanque de St Bonnet Le Courreau

L'année 2023 a compté 30 membres cette saison.

Plusieurs manifestations intra murales ont été organisé.

Une rencontre a eu lieu avec la venue du club de Pralong fin septembre.

La traditionnelle potée a clôturé la saison.

Nous avons terminé la saison en beauté avec une sortie au Carré Pétanque de St Bonnet le Château où nous avons pu faire quelques parties.

Nous invitons tous les amoureux de la pétanque (petits et grands) à nous rejoindre tout au long de la saison.

Les boulistes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024

MAM « L'Envol des Papillons »

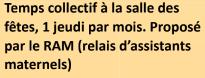
Maison d'Assistantes Maternelles

Vous pouvez nous contacter au 09 75 50 23 08. Les Nounous, Véronique, Aurélie et Mallaury.











- Parcours de motricité
- Lecture
- Jardinage
- Transvasement ...

Si vous voulez des renseignements sur les contrats, vous pouvez contacter le RAM.



















Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2024 !!!





CARNAVAL!!







Activités manuelles : décorations de Noël, fête des mères, des pères ...



Coue Quo Se Foue Ve Son Bounne

Cette année Nous avons servi notre 20^{ème} potée forezienne, nous sommes heureux d'avoir servi quelques 320 repas, lors de la fête patronale de saint Bonnet. Nous maintenons cette manifestation pour 2024.

De plus, le 11 juin, nous avons aidé le comité des fêtes de saint Bonnet pour tenir un ravitaillement lors de la SAINT-BO BIKE. Cette

manifestation nous a permis de nous retrouver

autour d'un barbecue convivial.

De nouveaux membres seront les bienvenus n'hésitez pas à nous contacter.

Président : Patrick DERORY Trésorier : Philippe FAURE Secrétaire : David BREUIL son.bounne@wanadoo.fr

06 70 24 06 15

Nous vous souhaitons une EXCELLENTE ANNEE 2024



Théâtre "Kivérarira"



20 ans de spectacles, de rires, de fous-rires et de bons moments passés au sein de la troupe mais aussi et surtout, avec le public! Un **GRAND MERCI** à vous qui répondez présents chaque année et qui nous gâtez par vos rires et vos applaudissements.

2023 fût une année bien remplie avec les représentations de février & mars, la buvette de la Fête Patronale au mois d'août, mais aussi le mariage de deux de nos comédiens qui nous a permis une nouvelle fois de nous « donner en spectacle » et de passer un très bon moment tous ensemble... puis les

répétitions ont repris en septembre.

2023 est aussi synonyme de changement, puisqu'il y a du nouveau au sein du bureau :

Noémie Groizard

& Emilie Rizand reprennent la trésorerie et succèdent à

Bruno Maison,

Léticia Maisse succède à

Élodie Jacquet-Chambon

au secrétariat

Thierry Durand conserve son statut de président



Cette belle année s'est clôturée par un « weekend de Noël » dans un l'occasion aîte. de souffler les bougies et de partager un bon repas, le tout agrémenté déguisements, de cadeaux, de jeux et d'histoires 'aratinées' comme on les aime au Kiv'!

Toute la joyeuse troupe vous donne rendez-vous les **24 & 25 février**, **1**^{er} **- 2 - 3 - 9 & 10 mars** afin de fêter ensemble ce vingtième anniversaire, mais cette fois-ci sur les planches !

Excellente année 2024

La Truite Du Haut Lignon Forézien

Ce n'est pas sans une certaine fierté que La Truite du Haut Lignon Forézien a fêté cette année 30 années de gestion patrimoniale stricte (aucun lâcher de truites surdensitaires, de truitelles, ni d'œufs fécondés dans les rivières).

Pour fêter l'évènement, une journée riche en échanges a eu lieu le 21 Octobre.

Grâce à cette démarche, on peut encore trouver de nos jours de très beaux spécimens de truite fario autochtone (souche atlantique) dans nos cours d'eau, et ceci avec une densité correcte sur les bassins du haut Lignon et du haut Vizézy.

On trouve également quelques ruisseaux hébergeant encore des écrevisses à pieds blancs (espèce en voie de disparition, bio indicatrice de la qualité d'un cours d'eau). Ces écrevisses sont historiquement présentes sur nos ruisseaux, elles sont concurrencées par l'écrevisse californienne, porteuse saine d'une maladie qui est mortelle pour notre écrevisse locale.

Malgré tout on observe année après année que les sécheresses à répétition ont un impact significatif sur beaucoup de ruisseaux. La situation se dégrade progressivement ; des ruisseaux

comme l'Essende et le Pralong à Saint-Bonnet le Courreau, le Courbillon à Sauvain n'ont plus aucune truite !!! D'autres sont en grande souffrance : le Cotayet (Lérigneux - Bard -Ecotay l'Olme), le Val Bertrand (Saint-Bonnet le Courreau) pour ne citer que les plus connus des pêcheurs.

Afin de limiter l'impact de ces aléas climatiques, plusieurs chantiers sur les ruisseaux ont été réalisés et d'autres sont en cours pour 2024. Ces travaux ont pour objectif de redonner un habitat de qualité pour les espèces présentes (truites, écrevisses, chabots ...).

Notre association se bat également contre des projets ou actions qui participent à cette dégradation.

Nous avons également rendu visite à la très dynamique AAPPMA de l'Albarine (Ain) qui se démène depuis plus de 20ans pour préserver et améliorer cette belle rivière à truite et ombre commun, avec de beaux résultats. Nous avons pu profiter de leur retour d'expérience sur les travaux sur cours d'eau.

Concernant le plan d'eau des Champas, où on peut pratiquer une pêche traditionnelle ou s'adonner à la pêche à la mouche en no-kill (remise à l'eau sans tuer), tout est mis en œuvre par l'AAPPMA et le



pisciculteur afin de satisfaire les pêcheurs.

Malheureusement, pour 2ème année consécutive, une mortalité conséquente a eu lieu en cours d'été, conséquence de l'augmentation de température de l'eau, du manque de renouvellement de l'eau, et vraisemblablement d'autres paramètres que nous avons encore du mal à cerner. Cette situation nous oblige à repenser complètement notre fonctionnement pour années à venir!

L'AAPPMA a aussi à son actif un atelier de montage mouche, le recensement piscicole (pêches électriques et prospections nocturnes) en collaboration avec la Fédération de pêche, des corvées de nettoyage des abords des cours d'eau, des journées d'initiation et de perfectionnement pêche pour les plus jeunes, etc....

Ces quelques jeunes qui s'intéressent et se passionnent pour la pêche nous motivent à continuer cette lutte pour la préservation de nos cours d'eau!





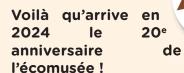
Moulin des Massons

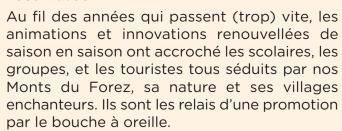
Venez fêter les 20 ans du Moulin des Massons les 29 et 30 juin 2024

Au cours de l'année 2023, l'écomusée du Moulin des Massons aura accueilli plus de 10 000 visiteurs, une fréquentation similaire à celle de 2022, malgré la hausse du coût des carburants et des matières premières.

Depuis l'ouverture du Moulin en 2004, près de 190 000 visiteurs sont ainsi venus sur le territoire de la commune de St-Bonnet-le-Courreau dont ils connaissent désormais le nom. L'écomusée est conscient que cette réussite a été possible grâce à l'investissement de ses deux salariés et de toute l'équipe de bénévoles dont plusieurs habitants de la commune apportant leur précieux et fidèle soutien ainsi que celui de la municipalité.

Pour la première fois le 3 juillet 2004, le Moulin des Massons constitué en association loi 1901, ouvre ses portes au public pour une aventure inédite, jalonnée de passion partagée mais aussi d'incertitudes et de défis à surmonter.





MASSONS

L'équipe du Moulin des Massons se fait une joie de fêter cet anniversaire unique avec vous, les habitants de St-Bonnet-le-Courreau ainsi que ceux de Châtelneuf lors de la Fête du Moulin des 29 et 30 juin 2024.

D'ores et déjà, l'équipe du Moulin travaille à préparer ce moment festif et convivial qui se veut exceptionnel dans son programme d'animations 2024.

Pour cette préparation toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues. En outre, vous êtes chaleureusement conviés à assister à l'assemblée générale du Moulin prévue début mars 2024.

Au printemps prochain, vous recevrez une invitation pour participer à une visite guidée gratuite de notre écomusée samedi 29 juin 2024.





Toute l'équipe du Moulin des Massons enchantée de vous accueillir pour fêter ses 20 ans, vous souhaite une heureuse année 2024 et vous remercie de votre fidèle soutien.



Guylaine BONNEFOY
Animatrice

Moulin des Massons 799 chemin des massons 42940 SAINT BONNET LE COURREAU 04 77 76 86 45



CCAS

Cette année le repas du CCAS a eu lieu le 15 octobre. il a réunis près de 80 convives qui se sont regalés avec le repas préparé par le Carré des Lys.

Sébastien et Ludo l'on animé avec succès ,valses,brise pieds, madisson étaient au rendez vous!

Nous vous rappelons que toutes les personnes de 65 ans et plus sont invité a y participer mais si toute fois vous n'avez pas reçu d'invitions faites le savoir à notre secrétaire de mairie.

Les colis de NOEL sont distribués à nos ainés à leur domicile et pour les personnes hébergées en EHPAD en fin d'année.

Les membres du CCAS vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024



Chasse

Au cours de la saison passée, il a été prélevé 20 lièvres, 25 chevreuils et 17 sangliers. Lors des journées déterrage, 45 renards ont été prélevé.

Pour la saison 2023 2024, le plan de chasse a été fixé à 30 lièvres, et 75 chevreuils sur 3 ans.

La saison à débuté le 10 septembre 2023 et s'achèvera le 29

février 2024. Concernant les manifestations, l' ACCA organisera le concours de belote le dimanche 11 février 2024 ainsi que le repas du samedi soir pour la fête patronale. L'ACCA tient à remercier toutes les personnes qui ont participé par quelconque moyen aux manifestations précédentes.



Conseil départemental

du canton de Boën sur Lignon

Alors que la coupe du monde de rugby battait son plein, Pierre-Jean ROCHETTE, votre Conseiller départemental depuis mars 2015 - amateur de rugby - a transformé l'essai en accédant au poste de Sénateur de la Loire le 24 septembre 2023.

Devant se conformer à la loi sur le cumul des mandats, le nouveau Sénateur a été contraint d'abandonner son mandat de Conseiller départemental de votre Canton de Boën-sur-Lignon. Il nous a chargé de vous dire combien il avait apprécié ces huit années passées à vos côtés, à défendre les intérêts du canton au sein de l'Assemblée Départementale ; combien il avait pris plaisir à se rendre régulièrement sur chaque commune, à votre rencontre, que ce soit lors des inaugurations, des manifestations, ou tout simplement à votre demande.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et nous savons pouvoir compter sur son appui, chaque fois qu'il en aura l'opportunité.

Désormais, en application de la loi, nous sommes donc - Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE - le nouveau binôme représentant votre Canton de Boënsur-Lignon.

Soyez assuré que c'est toujours avec la même détermination et la même disponibilité, que nous défendrons les dossiers du canton. Nous serons à vos côtés pour faire entendre votre voix et relayer les problématiques de notre territoire. Nous continuerons, bien entendu, à être très proches de vos équipes municipales et à répondre à chaque sollicitation.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'engagement des maires et de leurs équipes qui sont à mi-mandat. Chaque maire des 51 communes du canton se dépense sans compter, en faisant preuve d'abnégation et de ténacité, pour vous offrir le meilleur cadre de vie possible.

En effet, être maire aujourd'hui est une vocation, un sacerdoce laïque, tant la tâche est ardue. L'argent public se fait rare et l'écart entre le réalisable et le souhaitable s'accentue. La formule « Nos désirs ont des ailes et nos moyens des jambes ! » est plus que jamais d'actualité.



Au Département, malgré les contraintes budgétaires toujours plus prégnantes, notre volonté d'accompagner au mieux les projets communaux reste intacte. En 2023, Saint Bonnet-le-Courreau a bénéficié de subventions notamment pour l'aménagement d'un bâtiment en local commercial et la création de logements, l'achat d'une étrave, le changement des stores à l'école.

Comme chaque année, le milieu associatif, qui joue un rôle capital dans l'animation de nos villages et le renforcement du lien social, a bénéficié de notre soutien. Le Moulin des Massons et le Sou des écoles, ont été accompagnés dans leurs projets.

Vous pouvez compter sur notre implication à vos côtés. Avec vous, pour vous, ensemble !

Puisse cette année 2024 vous apporter le meilleur!

Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE Conseillers départementaux du Canton de Boën-sur-Lignon



DECHETS

M'équiper d'un composteur

A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés dans le sac des ordures ménagères... Loire Forez Agglo vous accompagne sur ce chemin du tri et de la réduction des déchets.

Nous vous accompagnons pour composter vos déchets de la cuisine et du jardin. Participez à une séance d'informations et achetez un composteur à tarif préférentiel. Nous répondons à toutes vos questions sur le compostage et la réduction des déchets de manière générale.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- Vous devez résider dans l'une de nos 87 communes.
- Vous inscrire obligatoirement à l'une des séances proposées sur le site web de l'Agglo.

<u>Calendrier des séances d'infos compostage</u> Gratuite • Inscription sur loireforez.fr

- 28/10 à Saint-Just Saint-Rambert,
- 07/11 à Vêtre-sur-Anzon.
- 16/11 à Pralong,
- 22/11 à Montbrison,
- 02/12 à Bonson,
- 05/12 à Saint-Georges-Haute-Ville

Pour tout achat à l'issue d'une séance, vous munir des documents demandés (pièce d'identité et justificatif de domicile récent). Possibilité de paiement par chèque ou carte bancaire.

Quels composteurs individuels?

Des composteurs en bois d'une capacité de 400 L sont proposés ainsi qu'un bio-seau. Celui-ci permet de stocker les déchets alimentaires dans votre cuisine avant de les apporter au composteur. Vous pourrez aussi acquérir un « brass compost »: cet outil vous permettra d'aérer votre compost et de faciliter sa dégradation.

Composteur + bioseau offert : 25 €

Kit complet (composteur, bioseau, brass compost) : 35 € Tarifs subventionnés à 65% par l'Agglo.

Le compostage « partagé », c'est possible aussi!

Vous n'avez pas la place pour un composteur individuel ? Pourquoi ne pas installer un composteur partagé dans votre quartier, au pied de votre immeuble ou dans votre établissement ? L'Agglo vous accompagne pour cette démarche : fourniture du matériel, formation et accompagnement pendant 3 ans.

En route vers la tarification incitative

Les différents services liés à la gestion de nos déchets ont un coût, principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière des propriétaires.

Nous nous dirigeons progressivement vers une tarification incitative pour la gestion des déchets, avec une part variable en fonction de la production de déchets non valorisables (bac gris). Cela doit nous permettre de réduire la quantité de déchets, d'être plus vertueux sur le plan environnemental et de maîtriser les coûts du service (déchèteries fixes et mobiles, collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, transfert, traitement) qui ne cesseront d'augmenter.

Depuis 2022, nous travaillons de pair avec toutes les communes du territoire sur ce sujet complexe. Le conseil communautaire de septembre 2022 a acté la mise en place d'une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) en janvier 2026.

En 2024, nous vous distribuerons de nouveaux bacs gris, munis de puces, et nous adapterons les points d'apports volontaires avec carte d'accès pour les riverains. En 2025, une phase « à blanc » permettra de compter et de tester le matériel avant la mise en place effective en 2026.

Plus d'informations : www.loireforez.fr (rubrique déchets) dechets@loireforez.fr • N° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe).

+ rappel sur : Carte interactive déchets pour connaître les jours de collecte et lieux en fonction de son adresse

Une carte interactive pour connaître les jours de collecte des déchets

Vous souhaitez connaître les jours de collecte de vos déchets (ordures ménagères et tri sélectif) ? Quelques clics suffisent... Accédez à la carte interactive et saisissez votre adresse dans la barre de recherche en haut de l'écran.

Cette carte interactive vous permet également de localiser les déchèteries (fixes ou mobiles) et les points d'apport volontaire (verre, tri sélectif ou ordures ménagères) à proximité de chez vous.

>> Accédez à la carte interactive : www.loireforez.fr rubrique « déchets » ou directement sur geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/

A noter

- Si vos déchets sont collectés...
 - le matin : merci de sortir vos bacs la veille au soir.
 - l'après-midi / le soir : merci de sortir vos bacs le jourmême avant 12h.
- Pensez à rentrer vos bacs après le passage du camion (les bacs laissés régulièrement sur la chaussée malgré les avertissements pourront être retirés).

Contact: Service déchets Loire Forez Agglo: dechets@loireforez.fr • N° vert: 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe).

[NOUVEAU]

Prêt de kits de couches lavables

Comment concilier l'arrivée d'un bébé et la réduction des déchets ?

Afin d'agir en faveur de la réduction de nos déchets, nous mettons à disposition des kits de couches lavables pour bébé et vous accompagnons dans cette démarche de réduction des couches jetables. Une alternative à impact positif sur la planète, sur le porte-monnaie, mais aussi sur la santé des enfants.

Testez gratuitement pendant 3 semaines les couches lavables. Inscrivez-vous en ligne aux réunions d'informations pour obtenir votre kit de prêt.

Plus d'infos : dechets@loireforez.fr ou au numéro vert : 0 800 881 024.

Sensibilisation

Lingettes : stop au tout à l'égout !

L'Agglo assure les missions de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, de l'usager jusqu'au retour en milieu naturel. Nous œuvrons quotidiennement à l'amélioration des performances des 168 stations d'épuration et des 2 000 km de réseaux dont nous avons la gestion, et veillons à la qualité des eaux rejetées en rivière.

lci commence la rivière...

Bien que couramment appelés « tout à l'égout », les canalisations ne sont pas destinées à tout recevoir! Leur bon fonctionnement garantit la protection du milieu naturel, il est donc important de <u>ne pas jeter</u> dans les toilettes, les éviers ou les grilles d'eaux pluviales :

- Les objets solides (cotons tiges, lingettes, protections hygiéniques, mégots, sacs plastiques...) : à jeter dans une poubelle noire.
- Les **huiles et matières grasses** : à emmener en déchèterie, les graisses à la poubelle.
- Les **produits toxiques** (peintures, solvants, médicaments, engrais...): à emmener en déchèterie afin qu'ils soient traités. La préservation de nos rivières est l'affaire de tous et commence à la maison!

HABITAT

Quelles aides à la rénovation?

Loire Forez Agglo accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement.

En quoi consiste l'accompagnement de l'Agglo?

Pour votre projet d'habitat ancien, Loire Forez agglomération propose :

- Des aides financières en fonction de vos ressources
- Une équipe de professionnels à votre disposition pour le montage des dossiers de demande de subvention
- Un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de votre projet

Quels types de projets sont éligibles ?

Adaptation à la perte d'autonomie :

Monte-escalier, aménagement salle de bain, création d'une chambre en rez-de-chaussée, etc.

• Réhabilitation lourde :

Gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.

• Performance énergétique :

Isolation, chauffage, ventilation, etc.

• Mise en location de logements vacants en centre boura.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Être propriétaire occupant, primo-accédant ou propriétaire bailleur
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment

Les aides financières sont accordées sous condition de ressources.

Des permanences près de chez vous (sur rendez-vous) :

• Soliha dans notre France services – 17 rue de Roanne 42130 **Boën-sur-Lignon**

Le $1^{\rm er}$ jeudi du mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sur RDV au 04 77 58 42 03.

 Maison Départementale de l'Habitat et du Logement 53 rue de la République – 42600 Montbrison

Tous les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

• Soliha dans notre France services – 7 place de l'Église 42440 **Noirétable**

Le 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h. Sur rendez–vous au 04 77 24 97 08.

• La Passerelle- Rue du 11 novembre

42170 Saint-Just Saint-Rambert

Le 2^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h.

• Soliha dans notre France services – espace Déchelette 1 route d'Augel – 42380 **Saint-Bonnet-le-Château** Le 4^{ème} vendredi du mois.

Sur rendez-vous au 04 77 43 08 80.

HABITAT

3400 logements vacants dans le Forez

Afin d'améliorer la connaissance du parc de logements, la compréhension du phénomène et les causes de la vacance résidentielle, une étude a été réalisée à l'échelle de nos 87 communes. Verdicts :

- Près de 3400 logements sont en situation de vacance structurelle de plus de 2 ans.
- Le taux de logement vacant diminue depuis 2019.
- Le nombre de logements vacants depuis 5 ans ou plus reste stable.

Parmi les facteurs qui augmentent la probabilité de vacance, citons la localisation en centre-bourg/ville, la petitesse des logements (T1), anciens, sans extérieur, un propriétaire âgé ou résidant loin.

Facteurs aggravants, 45% des logements vacants offerts à la vente ou à la location n'ont bénéficié d'aucuns travaux d'amélioration... et les 3/4 des logements hors marchés sont considérés comme en mauvais état. Les travaux sont souvent freinés par des difficultés de financement, administratives ou personnelles.

Aides aux particuliers, pour les bailleurs sociaux, pour les communes : le programme local de l'habitat (PLH), la politique communautaire d'aménagement des centre bourgs-villes et le PLUi à 45 communes sont autant d'outils d'ores et déjà opérationnels afin d'améliorer, de rationaliser notre parc de logement et de moins artificialiser.

Exemple d'aides : Aide au <u>primo-accédant</u> en centre-bourg : 4 000 € ou 5 000 € selon la composition du ménage ; bonus sortie de vacance : + 3 000 €.

Plus d'infos sur les actions de l'Agglo en matière de logement : loireforez.fr

AGGLO DURABLE

Ici, nous contribuons à la biodiversité!

La **gestion différenciée** est une méthode plus respectueuse de l'environnement qui s'adapte à l'usage des lieux. Quelle est la vocation précise des espaces ? Quelle technique est la plus appropriée : fauche tardive, zones refuge, éco-pâturage ? Quels moyens et quelles contraintes ? La gestion

différenciée nécessite une bonne connaissance des milieux et de leur potentialité ainsi qu'une formation adéquate des gestionnaires et des agents techniques.

Des espaces reliant des milieux riches en biodiversité, ou **corridors écologiques**, doivent aujourd'hui être réhabilités. Ceci fait partie des objectifs de la gestion différenciée.

Pourquoi une fauche tardive?

Depuis plus de 3 ans, l'Agglo met en place la fauche tardive pour l'entretien des espaces verts sur certaines stations d'épuration et bassins de rétention des eaux pluviales. Cette proposition d'entretien écologique émane d'un travail collaboratif avec France Nature Environnement (FNE) qui a réalisé des inventaires floristiques sur certains sites.

L'entretien des voiries n'est pas en reste. En fauchant les accotements des routes en deux temps - sur une emprise la plus restreinte possible au printemps et complète à l'automne, lorsque la faune et la flore ont terminé leur cycle de développement - la sécurité des usagers de la route est assurée, tout en préservant la biodiversité! En 2023, la surface des accotements fauchés représente 1 335 hectares, soit la surface d'une commune comme Bard! Les bénéfices de cette pratique sont multiples: limitation de l'impact sur la biodiversité et économies d'énergies et de main d'œuvre. La dépense publique est ainsi optimisée.

EAUX PLUVIALES

Lutter contre les **îlots de chaleur**

Sécheresse, orages intenses, inondations... Les événements extrêmes se multiplient et risquent de s'accentuer avec des périodes de sécheresses plus longues, des sols de plus en plus secs, des précipitations plus intenses et des épisodes de canicules. La **gestion intégrée des eaux pluviales** apparaît comme un véritable outil au service de notre environnement.

Un retour de la nature dans les espaces publics est une nécessité. Des solutions concrètes existent et luttent efficacement contre les îlots de chaleur. Partout où cela est possible, l'Agglo met en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales intégrés et multifonctionnels. Trottoirs et parkings en revêtement poreux, noues paysagères, jardins de pluies et autres tranchées de Stockhlom (cf. photo rue de la République à Montbrison), permettent de répondre localement aux enjeux du réchauffement climatique. La démarche a pour objectif d'infiltrer la goutte de pluie au plus près de son point de chute et de participer ainsi à la recharge des nappes phréatiques.

Au total, en 2023, **l'Agglo investit 530 000 euros** pour répondre à cet enjeu au plus près de chez vous.

FAMILLE

Fête du **jeu de société**

Venez (re) découvrir le plaisir de jouer : samedi 18 novembre 2023, de 14h à 18h30, salle Era à Périgneux. Gratuit et ouvert à tous.

Au programme 14h > 18h30

Vos ludothécaires vous proposent une sélection de jeux à partir de 5 ans :

• Jeux rapides, d'ambiance, en famille

- Jeux d'adresse
- Jeux initiés
- Jeux solos et à 2

Vos médiathécaires vous proposent de découvrir, sur console, des party games familiaux. Buvette et petite restauration sur place.

18h30

L'APE de Périgneux vous propose une soirée "Popotte ludique" :

Collation enfant : 3€ Collation adulte : 5€

19h45

Pour les plus jeunes, soupe d'histoires avec une conteuse. Pour les plus téméraires, une grande partie de Loups-Garous. Plus d'infos : copernic.loireforez.fr • 04 26 54 70 60.

CULTURE

L'Orée : bientôt votre adresse textile

à Cervières

L'actuel musée des Grenadières, centré sur le savoir-faire des brodeuses au fil d'or, effectue sa mue. À l'occasion du vernissage estival de Chèr.e Humain.e, nous avons levé le voile sur le devenir des bâtiments occupés par cette exposition additionnelle inédite. La lumière a été faite sur les grands principes du projet de redéploiement, ses futurs usages, le calendrier et sur le nom du futur équipement... La Maison des Grenadières a bel et bien entamé sa transformation et deviendra bientôt L'Orée!

Suivre le projet sur loireforez.fr



ECONOMIE Suivez l'**actualité éco** du Forez

Chaque trimestre, restez informés sur les services communautaires dédiés aux entreprises, les aides et les accompagnements techniques dont les acteurs économiques du Forez peuvent bénéficier.

C'est aussi l'occasion de découvrir **des initiatives et des entreprises dynamiques** et innovantes qui font la force et l'attractivité de Loire Forez.

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION DU FOREZ AUX BESOINS EN RECRUTEMENT

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la compétence en matière de développement économique, l'Agglo travaille à l'anticipation et à l'adaptation des compétences disponibles sur le territoire, au regard des besoins des entreprises locales.

L'Agglo s'est donc engagée depuis 2021...

• aux côtés du Cnam (conservatoire national des arts et métiers), qui conduit actuellement un vaste programme « cœur de Territoire » de déploiement de ses centres de formation dans les villes moyennes,

- en lien avec l'opération « Action Cœur de Ville » de la ville de Montbrison.
- et le contrat Territoire d'industrie « Lezoux Thiers Ambert Montbrison ».

... à proposer une réponse locale innovante en matière d'offre de formation

Un travail de diagnostic et d'analyse des besoins du territoire dans les secteurs d'activité du textile-habillement, de la métallurgie-mécanique, de la chimie, de l'agroalimentaire, du bois-meuble, du numérique, de la santé et des services à la personne, a confirmé le potentiel d'implantation du Cnam à Montbrison, et aboutit aujourd'hui à une proposition concrète d'évolution de l'offre de formation à court, moyen et plus long terme :

- Avec notamment l'ouverture d'une Licence professionnelle ingénierie et construction bois du Cnam en partenariat avec la MFR CFA du Parc dès la rentrée 2023,
- La définition de plusieurs autres projets de formations du catalogue Cnam à mettre en place à partir de septembre 2024 dans ses futurs locaux (4 place du Parc des Comtes du Forez).
- Mais aussi d'autres pistes de formations à développer sur des niveaux inférieurs au bac en cours de réflexion avec les acteurs locaux de la formation.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Quand entretenir votre installation?

Le bon fonctionnement et la longévité d'un dispositif d'assainissement non collectif sont liés à son entretien régulier. Il relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation. La principale opération d'entretien est la vidange du dispositif. Elle consiste à retirer les boues accumulées lorsqu'elles occupent maximum 50 % du volume ou 30% dans le cas des microstations d'épurations. Nous recommandons une surveillance et un **nettoyage complet tous les 6 mois** de votre installation (préfiltre, regards...). Même si la souscription d'un contrat d'entretien n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée pour certains dispositifs tels que les filtres compacts ou les microstations d'épurations.

Bonnes pratiques

Afin d'éviter tout dysfonctionnement ou colmatage, il est interdit d'introduire dans un dispositif d'assainissement non collectif:

- Des objets non biodégradables : protections hygiéniques, lingettes, préservatifs...
- Des corps liquides « agressifs » : produits chlorés, white spirit, peintures, hydrocarbures, gel déboucheur.
- Des corps gras tels que les huiles de vidanges ou de fritures
- Les eaux pluviales ou les eaux de piscines.

Contact service SPANC Loire Forez : 04 26 54 70 90 • Guide d'entretien à consulter sur www.loireforez.fr

PETITE ENFANCE

Nous prenons le relais pour vos enfants!

Parents ou futurs parents, vous recherchez un mode de garde pour vos enfants ou avez besoin d'aide dans vos démarches administratives pour la garde de vos enfants?

Assistants maternels, vous souhaitez participer à des temps de jeux et d'éveils ou avez besoin de renseignements administratifs ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais petite enfance le plus proche de chez vous!

Missions

Les relais petite enfance gérés par Loire Forez Agglo sont des lieux d'information, de rencontres, d'écoute et d'animation à destination des parents employeurs, enfants, assistants maternels et gardes à domicile.

Activités:

- Aide à la recherche d'un mode de garde : assistant maternel agréé, garde à domicile, structure collective.
- Renseignements et conseils sur les démarches administratives concernant la garde d''enfants (contrat de travail, aide financière ...). C'est aussi un lieu de ressources et d'informations.
- Activités éducatives et éveil pour les enfants de 0 à 6 ans, sociabilisation des enfants.

7 relais près de chez vous

L'Agglomération compte 7 relais petite enfance situés à Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Just Saint-Rambert, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sury-le-Comtal, ainsi que 2 relais itinérants nord et centre.

Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.

Plus d'infos : loireforez.fr

rubriques Services au quotidien/Enfance et jeunesse.

URBANISME

Vers un PLUi à 87 communes

Le lancement d'un **plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUi) à l'échelle des 87 communes membres constitue aujourd'hui une nouvelle étape pour Loire Forez Agglo dans l'exercice de sa compétence planification urbaine, et dans la construction de l'agglomération.

Cet engagement sur l'ensemble du territoire doit permettre d'intégrer les évolutions et les objectifs fixés par la loi climat et résilience. L'un des axes majeurs : la lutte contre la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Ce nouveau cadre commun d'urbanisme est une démarche de cohérence territoriale afin de :

- Partager une vision d'avenir d'aménagement et de développement
- Définir les orientations d'action publique à 10 ou 15 ans
- Favoriser la solidarité entre les 87 communes de Loire Forez, jouer sur la complémentarité des bassins de vie.

Vous souhaitez être informé du PLUi et de son calendrier ? Connectez-vous sur le site internet dédié : www.plui.loireforez.fr.

Etat Civil



Ils ont dit OUI

CARTON Christian, Roger, Pierre et SALATA Nina, Vassylivna 24 août 2023

MOULIN Rémi et GUILLOT Anne-Cécile, Marie 26 août 2023



Ils sont nés

MOULIN Maxence 30 janvier 2023

HUGUET LANUSSE Ella 13 mars 2023

PEYRON Léon, Robin 18 avril 2023

SIMON Léandre, Mathis 22 juin 2023

> TOUVIER Ambre 02 août 2023

CHAMBON-GLASS Jeanne 27 septembre 2023

> SIRIGU Giulia 10 novembre 2023

Ils nous ont quittés



Décès

RIZAND épouse BEAL Jeanne, Baptistine, Michelle 11 janvier 2023

DÉRORY Joseph, Félix, Martin 18 janvier 2023

SEPTIER épouse LUGNIER Sylvie 07 février 2023

MAISSE épouse MARCHAND Josiane, Marie, Félicie 20 février 2023

> FOURNIER épouse MONIER Marie-Thérèse 22 février 2023

> > CHAZELLE Eugène 1er avril 2023

DERORY Gérard, Pierre, Marie 16 avril 2023

> MAISSE Marie Pierre 29 mai 2023

TOUVIER Ambre 04 août 2023

CROZET Marius, Jean, Marie 23 août 2023

PASSELAIGUE épouse BERNARD Aline 09 septembre 2023

> CHALAS Odile, Marie, France 19 septembre 2023

SIMON épouse PERRET Jeanne, Marie 02 octobre 2023

BAROU épouse PERRIN Marie, Thérèse, Antoinette 31 octobre 2023

ANTOINE épouse MONIER Jeanne 05 décembre 2023

> **THOMAS Alain** 11 décembre 2023

> **ARNAUD Antonin** 31 décembre 2023

Manifestations 2024

DATES	MANIFESTATIONS
21 janvier	Vœux de la municipalité
26 janvier	Don du sang
28 janvier	Tripes du Sou des écoles
11 février	Belote ACCA
24 et 25 février	Théâtre
1, 2 et 3 mars	Théâtre
9 et 10 mars	Théâtre
16 mars	Soirée du Sou des écoles
23 mars	Journée nettoyage de chemins
23 mars	Bal AJSB
7 mai	Bal conscrits
12 mai	Fête du pain Moulin des Massons
3 juin	Don du sang
9 juin	Rando VTT "ST BO BIKE"
29 et 30 juin	20 ans Moulin des Massons
19 juillet	Marche de nuit Sou des écoles
9 août	Don du sang
17, 18 et 19 août	Fête Patronale
21 septembre	Banquet des classes en 4
19 octobre	Bal AJSB
27 octobre	Repas du CCAS
22 décembre	Fête du sapin

